N° 41. Dimanche 15 Février 1846. 17me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces,
pour un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE, 14 *Février*.

Nous publions plus loin la fin de la séance de la chambre des communes. Les positions sont nettement dessinées, l'argumentation pour et contre le projet était épuisée, même avant le commencement du débat; aussi, toute l'éloquence des grands orateurs de la chambre serait impuissante à le ranimer, et déjà dès à présent l'on peut prévoir que les propositions de sir Robert Peel seront adoptées à une immense majorité. L'on a pu voir dans le discours prononcé par lord John Russell, que l'illustre chef du parti *whig* a franchement tenu sa promesse; mais pour rester autant que possible conséquent avec lui-même, il a cru devoir engager sir Robert Peel à examiner s'il ne pouvait pas changer son projet en une abolition immédiate des droits sur les céréales. Sir [illegible] sans doute pas de bien grandes objections au rappel immédiat; il est même probable qu'il l'aurait proposé s'il avait cru pouvoir le faire avec chance de succès. Mais la portion de son parti qui est disposée à le suivre, ne se résignerait peut-être pas aussi facilement que lui. Changer son plan actuel, ce serait changer aussi les dispositions des *tories* ralliés; et le duc de Wellington, qui s'est engagé à soutenir de sa puissante influence dans la chambre des lords la mesure de son collègue, n'a pas pris les mêmes engagements pour une mesure plus radicale, et qui arriverait dans la chambre haute avec le cachet de la ligue; il n'est donc guère probable que le premier ministre se rende à cette invitation.

Resterait donc le parti des ligueurs et des ultra-*tories*. Quant aux ligueurs, il est permis de croire et l'organe hebdomadaire de cette grande association l'a déclaré, que MM. Cobden, Villiers et autres feraient en sorte de ne pas mettre en péril la proposition de M. Peel. Ils ne feront pas à la mesure une opposition fanatique et factieuse. Cependant, comme ils ne peuvent accepter de transaction, étant liés absolument au principe du rappel total et immédiat, ils tâcheront d'obtenir le plus possible; mais ils ne feront pas rejeter la mesure proposée, et le voulussent-ils même, ils ne le pourraient point, car ils ne sont pas assez forts dans le parlement pour faire adopter la proposition dont parle la *Ligue*.

Le parti protectionniste sera plus difficile à contenter, car à en juger du langage tenu par quelques-uns des orateurs de ce parti on est autorisé à croire que la chambre des lords ne se montrera pas aussi facile que la chambre des communes, et ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, il n'y aurait qu'une très-forte majorité dans les communes qui pût faire venir la chambre haute à d'autres sentiments.

Au reste, les journaux de ce parti, et entre autres le *Morning-Post*, le *Morning-Herald* et le *Standard*, qui sont très-opposés aux mesures de sir Robert Peel, voient dans les discussions actuelles le moyen de consolider et de discipliner ce qu'ils appellent le véritable parti *tory*; ils se consolent d'avoir conservé dans leurs rangs lord Stanley, et, bien qu'ils s'attendent eux-mêmes à l'adoption des propositions de M. Peel, ils ne se tiennent pas pour battus. « Si nous perdons le champ de bataille sur lequel nous combattons à l'heure qu'il est, dit le *Standard*, il » sera encore possible de le reconquérir avant que le pays éprouve les désastreuses conséquences de cette première défaite; » *nunquam desperandum est de republicâ*. » On devine aisément qu'il fait allusion aux élections prochaines.

Quoi qu'il en soit, un grand nombre de membres du parti *protectionniste* s'est franchement rallié à sir Robert Peel, et dès lors l'adoption des mesures proposées n'est plus douteuse. Dans quelque sens que puissent se prononcer les élections prochaines, M. Peel n'aura pas moins mérité de son pays d'avoir écarté, par ses mesures, les dangers que pouvaient faire naître les tendances de la ligue.

Par arrêté du 11 de ce mois, le Roi a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Neerlandais, M. [illegible] J., qui avait été chargé d'une mission commerciale en Chine.

D'après un avis du chambellan maître des cérémonies, la Cour prendra le petit-deuil de huit jours, à partir de mercredi prochain 18 de ce mois, à l'occasion de la mort de S. A. madame Christine Amélie duchesse de Anhalt, née princesse de Hesse-Homburg.

Nous avons la douleur d'apprendre à l'instant et pendant le tirage de notre feuille, que le ministre d'Etat, C. F. van Maanen, ancien ministre de la justice, est décédé ce matin à l'âge de 76 ans, après une maladie de peu de semaines.

L'académie royale des beaux-arts à Bruxelles a nommé entre autres le professeur M. van Limbourg Brouwer de Groningue son correspondant à l'étranger.

Par résolution du 15 janvier dernier, motivée par l'arrêté du gouvernement belge, du 12 du même mois, qui porte le droit de tonnage pour les navires néerlandais à un droit plus élevé que celui perçu pour les navires nationaux, le ministre des finances a autorisé les directeurs d'arrondissement pour les contributions directes dans les provinces maritimes, à donner à leurs employés les ordres nécessaires pour que les *navires belges*, à l'égard de la perception du droit de tonnage pour les navires venant de la mer, soient rangés dans la troisième classe désignée par l'article 295 de la loi du 26 août 1822. (*Journal officiel* n° 38.)

Une autre disposition ministérielle porte à la connaissance du commerce que le bois de charronnage, le merrain à futailles longues, [illegible], le [illegible] et les mâts, lorsqu'ils sont importés de la Norwège, de la Suède, de la mer Baltique et de la Russie, sans rompre charge, soit qu'ils complètent la cargaison ou n'en forment qu'une partie, ne seront soumis qu'à un droit de 25 cents par tonneau, et qu'au contraire le bois de chauffage proprement dit reste passible du droit d'entrée spécial de *six* pour cent *ad valorem*.

Mercredi dernier, la section de La Haye faisant partie de la Société générale pour l'encouragement de l'art musical, a donné son troisième exercice de la saison, dans la salle *Diligentiâ*. Cette soirée a fourni une nouvelle preuve des incontestables progrès de cette Société. Un chœur excellent de chanteurs et quelques amateurs qui avaient bien voulu se charger de la partie des solos, ont exécuté, sous la savante direction de M. Lubeck, le fameux *Stabat mater* de Rossini avec un ensemble et une précision dignes des plus grands éloges. Ensuite on a entendu *un hymne pour double chœur* de notre compositeur Verhulst; l'exécution en aurait pu être plus heureuse par une disposition mieux calculée des chœurs qui se trouvaient trop rapprochés, trop confondus et surtout si les diverses nuances avaient été mieux observées. Cet exercice a été terminé par une cantate de Mendelssohn, *die erste Walpurgesnacht*, ce chef-d'œuvre de l'art musical, si riche de sublimes pensées et en même temps hérissé des difficultés les plus inabordables. Hâtons-nous de dire que l'exécution en a été irréprochable. Une société choisie et nombreuse encombrait la salle toujours trop petite lorsqu'il s'agit d'entendre de la belle et bonne musique bien exécutée; elle n'a cessé pendant toute cette soirée de donner des preuves de sa satisfaction; jamais peut-être ses applaudissements n'avaient été mieux mérités.

On nous écrit de Bruxelles;

Le bruit a couru hier que M. le ministre de l'intérieur avait donné sa démission, par suite de l'opposition qu'il aurait rencontrée chez quelques-uns de ses collègues au sujet du projet de loi sur l'enseignement moyen. Mais ce bruit ne s'est pas confirmé et à l'heure qu'il est on espère que tout s'arrangera. Je ne pourrais vous dire qui y mettra du sien, si ce sera M. Van de Weyer qui cédera, ou si MM. Malou et Dechamps se montreront plus conciliants que ne l'espèrent les hommes de leur parti. Quoi qu'il en soit, on est en voie de conciliation, si toutefois la conciliation est possible.

Voici ce que nous trouvons, à ce sujet, dans l'*Indépendance Belge* :

« Il y a eu mercredi deux conseils de ministres; l'un le matin, l'autre le soir; ce dernier s'est prolongé jusqu'à minuit. Ces conseils ont été exclusivement remplis, dit-on, par l'examen du projet de loi sur l'enseignement moyen; mais il ne paraît pas que les membres du cabinet soient encore tombés d'accord sur toutes les dispositions du projet.

» Le bruit courait généralement hier au soir dans les salons, que M. Van de Weyer était allé dans la matinée au palais, offrir au roi sa démission, par suite des difficultés que rencontrerait dans le conseil l'adoption de son projet de loi sur l'enseignement moyen.

» Il est possible, assurément, que l'examen de cet important projet et les dissentiments qu'il peut avoir fait éclater, entraînent la dislocation du cabinet; mais nous ne croyons pas que les choses soient en ce moment aussi avancées et qu'il y ait crise ministérielle. »

Affaires du Mexique.

Par une coïncidence remarquable, tandis que nous appelions l'attention publique de l'Europe sur la situation déplorable du Mexique, et que nous indiquions les moyens qui nous paraissaient les plus efficaces pour reconstituer cet état de manière à conserver l'indépendance de sa race, de sa religion et de sa puissance politique, le cours des événements tendait rapidement vers le résultat que nous avions fait entrevoir, et une révolution s'accomplissait, révolution qui paraîtra éminemment favorable aux changements que nous avions cru pouvoir suggérer. Nous savons très-bien que si on tentait de rétablir par la force ou par l'intervention étrangère l'autorité espagnole dans les provinces mexicaines sous quelque forme que ce fût, une telle entreprise courrait le plus grand risque d'échouer; que l'esprit de ce peuple plus impatient de la domination étrangère que de l'autorité

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 15 FÉVRIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.(1)

XX.

La promesse. (*Suite*.)

Morrel, comme s'il eût eu besoin de respirer, sortit sa tête du taillis, et la lune éclaira ce visage si pâle qu'on eût pu le prendre pour un fantôme.

— Dieu me protége d'une manifeste mais terrible façon! dit-il. Mais Valentine! Valentine, pauvre amie! résistera-t-elle à tant de douleurs?

En disant ces mots, il regardait alternativement la fenêtre aux rideaux rouges et les fenêtres aux rideaux blancs.

La lumière avait presque entièrement disparu de la fenêtre aux rideaux rouges. Sans doute madame de Villefort venait d'éteindre sa lampe, et la veilleuse seule envoyait son reflet aux vitres.

A l'extrémité du bâtiment, au contraire, il vit s'ouvrir une des trois fenêtres aux rideaux blancs. Une bougie placée sur la cheminée jeta au dehors quelques rayons de sa pâle lumière, et une ombre vint un instant s'accouder au balcon.

Morrel frissonna; il lui semblait avoir entendu un sanglot.

Il n'était pas étonnant que cette âme ordinairement si courageuse et si forte, maintenant troublée et exaltée par les deux plus fortes des passions humaines, l'amour et la peur, se fût affaiblie au point de subir des hallucinations superstitieuses.

Quoiqu'il fût impossible, caché comme il l'était, que l'œil de Valentine le distinguât, il crut se voir appeler par l'ombre de la fenêtre; son esprit troublé le lui disait, son cœur ardent le lui répétait. Cette double erreur devenait une réalité irrésistible, et par un de ces incompréhensibles élans de jeunesse, il bondit hors de sa cachette, et en deux enjambées, au risque d'être vu, au risque d'effrayer Valentine, au risque de donner l'éveil par quelque cri involontaire échappé à la jeune fille, il franchit ce parterre que la lune faisait large et blanc comme un lac, et gagnant la rangée de caisses d'orangers qui s'étendaient devant la maison, il atteignit les marches du perron, qu'il monta rapidement, et poussa la porte, qui s'ouvrit sans résistance devant lui.

Valentine ne l'avait pas vu; ses yeux levés au ciel suivaient un nuage d'argent glissant sur l'azur, et dont la forme était celui d'une ombre qui monte au ciel; son esprit poétique et exalté lui disait que c'était l'âme de sa grand'mère.

Cependant Morrel avait traversé l'antichambre et trouvé la rampe de l'escalier; des tapis étendus sur les marches assourdirent son pas; d'ailleurs Morrel en était arrivé à ce point d'exaltation que la présence de M. de Villefort lui-même ne l'eût pas effrayé. Si M. de Villefort se fût présenté à sa vue, sa résolution était prise : il s'approchait de lui, et lui avouait tout, en le priant d'excuser et d'approuver cet amour qui l'unissait à sa fille, et sa fille à lui; Morrel était fou.

Par bonheur, il ne vit personne.

Ce fut alors surtout que cette connaissance qu'il avait prise par Valentine du plan intérieur de la maison lui servit. Il arriva sans accident au haut de l'escalier, et comme arrivé là, il s'orientait, un sanglot dont il reconnut l'expression lui indiqua le chemin qu'il avait à suivre; il se retourna : une porte entrebâillée laissait arriver à lui le reflet d'une lumière et le son de la voix gémissante. Il poussa cette porte et entra.

Au fond d'une alcôve, sous le drap blanc qui recouvrait sa tête et dessinait sa forme, gisait la morte, plus effrayante encore aux yeux de Morrel depuis la révélation du secret dont le hasard l'avait fait possesseur.

A côté du lit, à genoux, la tête ensevelie dans les coussins d'une large bergère, Valentine, frissonnante et soulevée par les sanglots, étendait au-dessus de sa tête, qu'on ne voyait pas, ses deux mains jointes et roidies.

Elle avait quitté la fenêtre restée ouverte, et priait tout haut avec des accents qui eussent touché le cœur le plus insensible; la parole s'échappait de ses lèvres rapide, incohérente, inintelligible, tant la douleur serrait sa gorge de ses brûlantes étreintes.

La lune, glissant à travers l'ouverture des persiennes, faisait pâlir la lueur de la bougie, et azurait de ses teintes funèbres ce tableau de désolation.

Morrel ne put résister à ce spectacle; il n'était pas d'une piété exemplaire, il n'était pas facile à impressionner, mais Valentine souffrant, pleurant, se tordant les bras à sa vue, c'était plus qu'il n'en pouvait supporter en silence. Il poussa un soupir, murmura un nom, et la tête noyée dans les pleurs et marbrée sur le velours du fauteuil, une tête de Madeleine du Corrége se releva et demeura tournée vers lui.

Valentine le vit et ne témoigna point d'étonnement. Il n'y a plus d'émotions intermédiaires dans un cœur gonflé par un désespoir suprême.

Morrel tendit la main à son amie. Valentine, pour toute excuse de ce qu'elle n'avait pas été le trouver, lui montra le cadavre gisant sous le drap funèbre et recommença à sangloter.

Ni l'un ni l'autre n'osaient parler dans cette chambre. Chacun hésitait à rompre ce silence que semblait commander la mort debout dans quelque coin et le doigt sur les lèvres.

Enfin Valentine osa la première.

— Ami, dit-elle, comment êtes-vous ici? Hélas! je vous dirais : Soyez le bienvenu, si ce n'était pas la mort qui vous eût ouvert la porte de cette maison.

— Valentine, dit Morrel d'une voix tremblante et les mains jointes, j'étais là depuis huit heures et demie; je ne vous voyais point venir; l'inquiétude m'a pris, j'ai sauté par-dessus le mur, j'ai pénétré dans le jardin, alors des voix qui s'entretenaient du fatal accident.....

— Quelles voix? demanda Valentine.

Morrel frémit, car toute la conversation du docteur et de M. de Villefort lui revint à l'esprit, et, à travers le drap, il croyait voir ces bras tordus, ce cou roidi, ces lèvres violettes.

— Les voix de vos domestiques, dit-il, m'ont tout appris.

— Mais venir jusqu'ici, c'est nous perdre, mon ami, dit Valentine sans effroi et sans colère.

— Pardonnez-moi, répondit Morrel du même ton, je vais me retirer.

— Non, dit Valentine, on vous rencontrerait, restez.

— Mais si l'on venait?...

La jeune fille secoua la tête.

— Personne ne viendra, dit-elle, soyez tranquille, voilà notre sauvegarde.

Et elle montra la forme du cadavre moulée par le drap.

— Mais qu'est-il arrivé de M. d'Epinay, dites-moi, je vous en supplie? reprit Morrel.

— M. Franz est arrivé pour signer le contrat au moment où ma bonne grand'mère rendait le dernier soupir.

— Hélas! dit Morrel avec un sentiment de joie égoïste, car il songeait en lui-même que cette mort retardait indéfiniment le mariage de Valentine.

— Mais ce qui redouble ma douleur, continua la jeune fille, comme si ce sentiment eût dû recevoir à l'instant même sa punition, c'est que cette pauvre chère aïeule, en mourant, a ordonné qu'on terminât le mariage le plus tôt possible; elle aussi mon Dieu! en croyant me protéger, elle aussi agissait contre moi.

— Ecoutez! dit Morrel.

Les deux jeunes gens firent silence.

On entendit une porte qui s'ouvrit, et des pas firent craquer le parquet du corridor et les marches de l'escalier.

— C'est mon père qui sort de son cabinet, dit Valentine.

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'avant-hier.

d'un mauvais gouvernement national se soulèverait contre le seul projet propre à lui rendre la prospérité nationale, ou plutôt à préserver son existence même comme nation, quelle que soit l'opinion que l'on conçoive en Europe sur l'importance d'une telle révolution, s'il est désirable d'établir une barrière permanente contre les empiétements sans bornes des Etats-Unis d'Amérique, c'est dans le Mexique même et par le peuple mexicain que doivent être posées les bases d'un nouvel état de choses. Le changement que nous avions prévu a devancé notre attente et dépassé les prévisions que nous avions émises sur son succès. La marche de Paredès sur la capitale a été suivie de la dissolution du débile gouvernement d'Herrera. Son armée n'a pas eu une escarmouche à livrer pour arriver de St.-Louis Potosi à la citadelle de Mexico. Les garnisons des places les plus importantes de la côte, Vera-Cruz, Saint-Jean d'Ulloa et Tampico ont été les premières à se prononcer pour Paredès ; et à peine quinze jours se sont-ils écoulés entre la publication de la proclamation du chef de l'insurrection et son arrivée sous les murs de la capitale comme maître des destinées de la république.

Si cette révolution n'était que la simple expulsion d'un soldat de fortune par un autre, que la substitution d'une dictature militaire à l'autorité d'une democratie impuissante, nous ne trouverions rien dans un pareil événement qui dût exciter nos espérances ou éveiller notre attention. Mais dans l'état actuel des relations du Mexique avec les Etats-Unis et des Etats-Unis avec l'Angleterre, la situation et l'avenir du Mexique sont pour nous des questions du plus haut intérêt. La question de l'Orégon n'est pas concentrée dans l'Orégon seul, rien n'est plus certain. L'esprit d'agrandissement qui a déjà annexé le Texas aux Etats-Unis et qui réclame la possession de l'Orégon tout entier, convoite aussi la Californie et menace le Mexique. Voilà le fait, le grand fait qui doit nous occuper tôt ou tard. Cette tendance a déjà provoqué du chef du gouvernement français une déclaration énergique contre les dangereux projets du cabinet de Washington. Ces vues ambitieuses appellent sur ce qui se passe sur le continent américain la sérieuse attention des hommes d'Etat de l'Europe. La politique passée et future des Etats-Unis a réveillé toutes ces questions. Sans l'activité qu'ils montrent nous avouons que la côte Nord-Ouest de l'Amérique serait restée longtemps inexplorée et négligée ; et le Mexique lui-même aurait trouvé peu de sympathie en Europe dans ses désastres intérieurs. Mais en présence d'une menace directe et d'une agression systématique, méditée par un gouvernement et soutenues par tout un peuple, la situation des états indépendants de l'Amérique septentrionale se lie étroitement au maintien de la paix, à l'équilibre des pouvoirs et à l'observance de la bonne foi et de la justice internationales.

Si nous croyons à la sincérité des motifs qui ont poussé Paredès à l'insurrection, si nous ajoutons foi au langage qu'il emploie dans sa proclamation au pays, ce général serait au Mexique le représentant du parti sur lequel seul on peut compter pour la régénération de l'Etat et le rétablissement d'une forme régulière de gouvernement. Il récapitule dans cette proclamation les divers incidents qui ont marqué la décadence du Mexique depuis que la volonté du peuple crut à propos d'emprunter à ses voisins ces institutions républicaines qui semblent avoir on ne sait quelle mystérieuse *congénialité* avec le sol américain. Il rappelle aux Mexicains ce qu'ils étaient en 1821 avec les autres possessions de la couronne espagnole.

Le revenu était suffisant, sans imposer de lourdes charges au pays, pour maintenir l'état dans une splendeur convenable, pour subvenir aux besoins de sa vaste administration, suppléer aux déficits des colonies des îles Philippines et enfin donner un excédant considérable à la Péninsule. Les tribunaux étaient des modèles d'intégrité et l'armée mexicaine, cette armée qui a conquis l'indépendance, était nombreuse, pleine d'ardeur et bien disciplinée.

Telle était en 1821 la situation du Mexique; aujourd'hui, en 1846, il ne peut ni défendre son indépendance, ni trouver un gouvernement stable. Le règne énervé d'une autorité démocratique interrompu par les intrigues et les envahissements d'aventuriers militaires, a détruit le pays, et son avenir ne dépend plus que des chances rivales d'une restauration sous les auspices d'un prince européen ou de l'asservissement par les Anglo-Américains. La proclamation de Paredès indique sans déguisement la première de ces deux alternatives. Quant à lui, il rejette toute intention de s'emparer de la dictature ou de la présidence.

Paredès est, dit-on, aussi ferme dans ses résolutions qu'honnête dans ses vues. On sait qu'il agit en quelque sorte sous l'inspiration des sommités du clergé catholique. Les sympathies de ce corps sont toutes en faveur de l'ancien régime. Si Paredès est assez puissant et assez honnête pour refondre les institutions du pays, par la déclaration formelle de la volonté du peuple, sur les bases d'une restauration des principes les plus conformes aux traditions de l'Espagne et de ses descendants transatlantiques, il aura accompli la plus noble tâche qui puisse être entreprise par le chef désintéressé d'une contre-révolution. On ne peut douter que le dernier mouvement n'ait eu un caractère tout national. La possibilité d'un tel changement a à peine été discutée en Europe et à coup sûr aucun gouvernement européen n'a pris part à la démonstration qui semble destinée à le pousser à ses dernières conséquences. Quant aux gouvernements américains, celui des Etats-Unis est tenu par ses propres principes de respecter la décision du peuple mexicain quelle qu'elle puisse être. Il est aussi libre de rétablir la monarchie qu'il le fut de proclamer une république indépendante, et les Etats-Unis n'ont pas le moindre prétexte de s'opposer à une mesure prise par le peuple mexicain ou par son gouvernement dans le but de mettre la population et le territoire du Mexique à l'abri de l'anarchie intérieure ou de l'agression étrangère. Nous espérons donc que Paredès ne rencontrera pas d'opposition sérieuse et que le premier courrier nous fera connaître les propositions qu'il va faire au peuple mexicain. (*Times.*)

Affaires de France.

Paris, le 12 février.

La chambre des députés s'en réunie aujourd'hui à midi dans ses bureaux. L'ordre du jour portait : Examen de 3 propositions et des projets de loi portant demandé d'un million pour supplément de dépenses secrètes et de 300,000 fr. pour secours aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance. Les membres y étaient presqu'au grand complet, dans l'attente sans doute d'une discussion préliminaire sur les fonds secrets; et si la discussion a été nulle dans quelques bureaux, la lutte n'en a pas moins été soutenue au scrutin ; les conservateurs et l'opposition ont présenté leurs candidats sur le seul projet ayant une signification politique. — L'opposition n'a osé engager la discussion que dans 2 bureaux, les 2me et 3me. M. Havin déclare que n'approuvant pas la politique du cabinet, il repoussera les fonds secrets, il désire que la commision qui sera nommée obtienne l'engagement du ministre de ne pas user des fonds secrets pour influencer les élections. M. Emanuel Poulle répond à M. Havin qu'il y a dans la loi des fonds secrets deux questions : l'une de principe et l'autre de confiance. Quant au principe l'opposition l'a reconnu en votant les fonds secrets sous le 1er mars. Quant à la question de confiance l'honorable M. Poulle déclare que le cabinet l'inspire pleine et entière. — Dans le 2me bureau M. César Bacot voudrait que ces fonds fussent portés désormais au budget pour épargner les moments de la chambre. — Son collègue de la gauche, M. Abatucci ne partage pas cet avis; il désire que ce soit une occasion de se prononcer contre le ministère.

En somme, l'opposition a fait nommer de ses candidats M. Havin par 19 voix contre 18 données à M. Emm. Poulle. Deux conservateurs MM. de St-Aulaire et de Brassières étaient absents du 8e bureau. Leur présence eût assuré la nomination du candidat conservateur. M. Aylies, autre candidat de l'opposition, a été nommé dans le 2e bureau par 20 voix contre M. de Latournelle qui en a eu 17. Les sept autres candidats conservateurs nommés sont MM. Harlé, Felix Réal, maréchal comte Sébastiani, baron Duprat, Muret de Bord, colonel de Sevret et Meynard. On a statué dans les bureaux de la chambre des députés sur la lecture de la proposition de M. de St-Priest sur le remboursement des rentes 5 p. c. M. le ministre des finances a reproduit sa déclaration formelle contre l'opportunité de la mesure et la résolution du gouvernement de combattre la prise en considération. La lecture a été autorisée par quatre bureaux sur 9 à 2 ou 3 voix de majorité. Les bureaux ont rejeté une proposition de M. Isambert, relative au dépôt des écrits et imprimés; trois bureaux ont autorisé la lecture d'une proposition de M. de Gasparin sur l'admission dans les emplois publics. La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux 300,000 destinés aux établissements de charité se compose de MM. Regnault, Pidancet, de Loynes, Boulay (Var) Toye, Duval, Defraville, Bonnaire, de Cambacérès, de Boblaye.

—

Il y a des esprits inquiets qui reprochent au ministre ce qu'ils appellent son inertie, son défaut d'initiative. Rien n'est moins fondé que ce reproche. Assurément le ministère ne propose pas tous les matins un plan nouveau de gouvernement ou d'administration; il ne soulève pas à plaisir des questions difficiles; il ne croit pas qu'il soit nécessaire de tout refaire, de tout remuer, dans un pays où toutes choses ont été si fortement ébranlées, depuis un demi-siècle.

Le ministère suit des principes de conduite plus sages, plus sensés que ceux qu'on lui propose. Il regarde les événements, et marche avec eux, il étudie la situation, et il s'efforce d'en tirer des avantages pour le pays, il dénoue les difficultés, à mesure qu'elles se présentent.

Cette conduite sage, prudente, qui ne joue pas avec les chances politiques ; mais qui parvient à résoudre les difficultés à mesure qu'elles se présentent; cette conduite pleine de réserve, vaut un peu mieux, selon nous, que la politique de brouillons et d'étourdis conseillée par certains journaux. Les esprits chimériques appellent inertie l'ordre stable et régulier, la marche ordinaire des affaires, l'esprit de suite, la stabilité; mais le pays apprécie et juge les choses tout autrement. Le pays sait que le plus grand bienfait que les citoyens puissent attendre et recevoir d'un gouvernement, c'est cette sécurité profonde qui permet aux intérêts de se développer et de se confier à l'avenir. Cette politique d'agitation que prêchent quelques esprits malades, n'est pas une bonne politique; elle ne serait propre qu'à alarmer les intérêts, à jeter des doutes sur l'avenir, à préparer des malheurs réels, sur la trompeuse promesse de nous ne savons quels miracles de réformes prospères! C'est une politique de fous ou de charlatans.

Des hommes d'Etat qui ont l'expérience des affaires, savent qu'il ne faut jamais provoquer volontairement le péril, soulever spontanément les difficultés. C'est assez de faire face aux obstacles à mesure qu'ils se présentent. Alors on les juge tels qu'ils sont, et l'on ne s'expose pas à prendre pour réel ce qui n'existe pas, et à sacrifier, pour des chimères, le repos et le bien-être des populations.

Ce n'est pas que nous voulions qu'un gouvernement vive au jour le jour et sans prévoyance; mais nous croyons, au contraire, que plus on se préservera de vaines agitations et d'un mouvement stérile, plus on pourra préparer, à loisir et efficacement, les fruits d'une prévoyance réelle.

Nous félicitons donc, pour notre compte, le ministère de ce caractère de stabilité, de prudence dont tant d'autres lui font un reproche. C'est surtout par là qu'il a été utile au pays. Par sa politique de conservation et d'ordre, les choses reprennent peu à peu leur niveau. On s'occupe beaucoup moins de désastreuses utopies ; on songe aux affaires, au lieu de discuter follement pour des paroles solennelles et creuses. Voilà un progrès véritable, et puisse-t il se développer encore longtemps!

(*Corresp.*)

Parlement anglais.

DISCUSSION DES DROITS SUR LES CÉRÉALES.

A la fin de la séance du 10 février, de la chambre des communes, M. le Marquis de Grandy combat les propositions du gouvernement, et soutient au contraire le système protecteur auquel seul on doit la grandeur, le bien-être et le bonheur de la Grande-Bretagne.

M. Gregory soutient que l'agriculture a été jusqu'à présent florissante, non à cause mais en dépit de la protection. Il espère que la chambre a trop de véritable courage pour redouter l'imputation absurde que cette mesure serait une concession faite à l'agitation. Le seul reproche qu'il adresse, quant à lui, à cette mesure, c'est qu'elle laisse encore subsister les droits pendant trois ans, plutôt que de les abolir tout d'un coup.

Lord Worsley se prononce contre la mesure.

Lord Clive exprime brièvement son intention de voter pour

— Et qui reconduit le docteur, ajouta Morrel.

— Comment, savez-vous que c'est le docteur? demanda Valentine étonnée.

— Je le présume, dit Morrel.

Valentine regarda le jeune homme.

Cependant on entendit la porte de la rue se fermer. M. de Villefort alla donner en outre un tour de clé à celle du jardin, puis il remonta l'escalier.

Arrivé dans l'antichambre, il s'arrêta un instant comme s'il hésitait s'il devait entrer chez lui ou dans la chambre de madame de Saint-Méran. Morrel se jeta derrière une portière. Valentine ne fit pas un mouvement ; on eût dit qu'une suprême douleur la plaçait au-dessus des craintes ordinaires.

M. de Villefort rentra chez lui.

— Maintenant, dit Valentine, vous ne pouvez plus sortir ni par la porte du jardin ni par celle de la rue.

Morrel regarda la jeune fille avec étonnement.

— Maintenant, dit-elle, il n'y a plus qu'une issue permise et sûre, c'est celle de l'appartement de mon grand-père.

Elle se leva.

— Venez, dit-elle.

— Où cela ? demanda Maximilien.

— Chez mon grand-père.

— Moi, chez M. Noirtier?

— Oui.

— Y songez-vous, Valentine ?

— J'y songe, et depuis longtemps. Je n'ai plus que cet ami au monde, et nous avons tous deux besoin de lui... Venez.

— Prenez garde, Valentine, dit Morrel, hésitant à faire ce que lui ordonnait la jeune fille, prenez garde. le bandeau est tombé de mes yeux. En venant ici, j'ai accompli un acte de démence. Avez-vous bien vous-même toute votre raison, chère amie ?

— Oui, dit Valentine, et je n'ai qu'un scrupule au monde, c'est de laisser seuls les restes de ma pauvre grand'mère, que je me suis chargée de garder.

— Valentine, dit Morrel, la mort est sacrée par elle-même.

— Oui répondit la jeune fille; d'ailleurs ce sera court, venez.

Valentine traversa le corridor et descendit un petit escalier qui conduisait chez Noirtier. Morrel la suivait sur la pointe du pied. Arrivés sur le palier de l'appartement, ils trouvèrent le jeune domestique.

— Barrois, dit Valentine, fermez la porte et ne laissez entrer personne.

Elle passa la première.

Noirtier encore dans son fauteuil, attentif au moindre bruit, instruit par son vieux serviteur de tout ce qui se passait, fixait des regards avides sur l'entrée de la chambre; il vit Valentine et son œil brilla.

Il y avait dans la démarche et dans l'attitude de la jeune fille quelque chose de grave et de solennel qui frappa le vieillard. Aussi, de brillant qu'il était, son œil devint-il interrogateur.

— Cher père, dit-elle d'une voix brève, écoute-moi bien : Tu sais que bonne maman Saint-Méran est morte il y a une heure, et que maintenant, excepté toi, je n'ai plus personne qui m'aime au monde ?

Une expression de tendresse infinie passa dans les yeux du vieillard.

— C'est donc à toi seul, n'est-ce pas, que je dois confier mes chagrins ou mes espérances ?

Le paralytique fit signe que oui.

Valentine prit Maximilien par la main.

— Alors, lui dit-elle, regarde bien monsieur.

Le vieillard fixa son œil scrutateur et légèrement étonné sur Morrel.

— C'est M. Maximilien Morrel, dit-elle, le fils de cet honnête négociant de Marseille dont tu as sans doute entendu parler.

— Oui, fit le vieillard.

— C'est un nom irréprochable que Maximilien est en train de rendre glorieux, car à trente ans il est capitaine de spahis, officier de la légion d'honneur.

Le vieillard fit signe qu'il se le rappelait.

— Eh bien! bon papa, dit Valentine en se mettant à deux genoux devant le vieillard et en montrant Maximilien d'une main, je l'aime, et ne serai qu'à lui! Si l'on me force d'en épouser un autre, je me laisserai mourir ou je me tuerai.

Les yeux du paralytique exprimaient tout un monde de pensées tumultueuses.

— Tu aimes M. Maximilien Morrel, n'est-ce pas, bon papa ? demanda la jeune fille.

— Oui, fit le vieillard immobile.

— Et tu veux bien nous protéger, nous qui sommes aussi tes enfants, contre la volonté de mon père ?

Noirtier attacha son regard intelligent sur Morrel, comme pour lui dire :

— C'est selon.

Maximilien comprit.

— Mademoiselle, dit-il, vous avez un devoir sacré à remplir dans la chambre de votre aïeule; voulez-vous me permettre d'avoir l'honneur de causer un instant avec M. Noirtier ?

— Oui, oui, c'est cela, fit l'œil du vieillard.

Puis, il regarda Valentine avec inquiétude.

— Comment il fera pour te comprendre, veux-tu dire, bon père ?

— Oui.

— Oh! sois tranquille ; nous avons si souvent parlé de toi, qu'il sait bien comment je te parle.

Puis, se tournant vers Maximilien avec un adorable sourire, quoique ce sourire fût voilé par une profonde tristesse :

— Il sait tout ce que je sais, dit-elle.

Valentine se releva, approcha un siége pour Morrel, recommanda à Barrois de ne laisser entrer personne, et après avoir tendrement embrassé son grand-père et dit adieu tristement à Morrel, elle partit.

Alors Morrel, pour prouver à Noirtier qu'il avait la confiance de Valentine et connaissait tous leurs secrets, prit le dictionnaire, la plume et le papier, et plaça le tout sur une table où il y avait une lampe.

— Mais d'abord, dit Morrel, permettez-moi, monsieur, de vous raconter qui je suis, comment j'aime mademoiselle Valentine, et quels sont mes desseins à son égard.

— J'écoute, fit Noirtier.

C'était une spectacle assez imposant que ce vieillard, inutile fardeau en apparence, et qui était devenu le seul protecteur, le seul appui, le seul juge de deux amants jeunes, beaux, forts, et entrant dans la vie.

Sa figure, empreinte d'une noblesse et d'une austérité remarquables, imposait à Morrel, qui commença son récit en tremblant.

Il raconta alors comment il avait connu, comment il avait aimé Valentine, et comment Valentine, dans son isolement et son malheur, avait accueilli l'offre de son dévouement. Il lui dit quelle était sa naissance, sa position, sa fortune ; et plus d'une fois, lorsqu'il interrogea le regard du paralytique, ce regard lui répondit :

— C'est bien ; continuez.

— Maintenant, dit Morrel quand il eut fini cette première partie de son récit, maintenant que je vous ai dit, monsieur, mon amour et mes espérances, dois-je vous dire nos projets?

— Oui, fit le vieillard.

— Eh bien! voilà ce que nous avions résolu.

Et alors il raconta tout à Noirtier, comment un cabriolet attendait dans l'enclos, comment il comptait enlever Valentine, la conduire chez sa mère, l'épouser, et dans une respectueuse attente, espérer le pardon de M. de Villefort.

(*La suite à demain.*)

amendement de M. Miles, et contre le projet de sir Robert Peel.

Sir James Graham, ministre de l'intérieur. Je me lève principalement pour répondre à l'éloquent discours de l'honorable représentant du Northamptonshire (M. O'Brien), avec lequel je suis parfaitement d'accord pour penser que cette discussionne doit pas dégénérer en une question seulement fiscale. Lorsqu'un grand parti est sur le point d'être dissous, la question, fût-elle insignifiante en elle-même, devient alors une question nationale. Je crois que rien ne pourrait justifier un chef d'un grand parti, tel que celui qui a mis sa confiance en mon honorable ami, s'il traitait cette question sous un autre point de vue que celui d'une question d'une grande importance nationale qui demande les explications les plus franches. Je ne puis blâmer mon honorable ami qui vient de se rasseoir pour l'allusion qu'il a faite à mes précédentes déclarations sur ce sujet. J'admets que les opinions antérieurement émises par un membre de cette chambre, qui est chef ou qui aspire à devenir chef de parti, les opinions émises par un ministre de la couronne, si elles diffèrent de la marche qu'il suit aujourd'hui, sont un sujet digne de remarque, et qui demande des explications. L'honorable représentant du Northamptonshire a fait un appel direct au gouvernement, et nous somme de déclarer franchement si nous avons changé d'opinion. Je viens répondre à cette sommation. J'avoue très franchement mon changement d'opinion, et par cet aveu je réponds à tous les discours. Je fais maintenant cet aveu, et je demande à la chambre quelques moments d'attention, pour lui expliquer les motifs de ce changement.

Je ne présenterai que peu de considérations sur la marche que je suis maintenant. Si vous recherchez les causes d'après lesquelles on peut juger les changements d'opinion, de la part d'un membre particulier, vous trouverez que la première est celle de l'intérêt personnel. Eh bien, peut-être, dans les circonstances actuelles, m'eût-il été permis de songer à ma position personnelle. Tout ce que je possède est en terres ; je n'ai rien à espérer hors de mes propriétés foncières.

J'ai hérité d'une vaste étendue de terre d'une qualité inférieure, et je me félicite de ce que, par ma position de propriétaire foncier, si le changement proposé offre quelque danger, il m'exposera à des pertes aussi considérables que celles que pourront éprouver tous les autres propriétaires fonciers du pays. Voilà pour ma position personnelle. Maintenant, comme ministre de la couronne, permettez-moi de vous faire une question tout aussi concluante. Le changement d'opinion d'un ministre de la couronne augmente-t-il sa force, et, consolide-t-il son pouvoir ? Peut-il y avoir quelque doute, après la malheureuse scène dont nous avons été témoins pendant les deux dernières soirées dans la conduite du débat de ce côté de la chambre, que mon honorable ami, avant le commencement de cette session, chef de parti d'un grand talent, possédant la confiance de ce grand parti, et ayant en dehors de cette chambre une immense et puissante influence, a perdu, et presque dissous ce parti par la conduite qu'il a tenue, par suite du sentiment intime qu'il remplissait un devoir public ? Je ne ferai plus qu'une seule question. Le ministre, par ce changement d'opinion, a-t-il agi de mauvaise foi envers ses adversaires politiques, et s'est-il prévalu de ce changement d'opinion pour les éloigner du pouvoir ? Je crois qu'il ne convient pas maintenant de s'étendre sur ce sujet ; mais mon honorable ami, avec mon entier assentiment, a résigné entre les mains de S. M. les fonctions qui le plaçaient à la tête de l'administration. J'ai certainement participé à cette démission, et je puis dire franchement et sincèrement que mon plus vif désir était que les mesures actuellement en discussion fussent présentées par l'honorable lord membre de l'opposition, entre les mains duquel elles eussent été mieux placées. Je le dis franchement et sans arrière-pensée, après tout compté fait, cela aurait mieux valu pour le pays et pour les hommes d'État. Je dis mon opinion sincère, je pense qu'il eût été plus avantageux pour le pays et pour le crédit des hommes publics, si cette mesure devait être proposée, comme nous avons cru de notre devoir de la proposer, qu'elle le fût par le noble lord de l'opposition. Je dis, et je suis sûr que le noble lord rendra témoignage de la vérité de ce que j'avance, que soit par écrit, soit verbalement, j'ai assuré au noble lord que si, comme ministre, il proposait une mesure telle que celle qu'il indiquait dans sa lettre à ses électeurs de Londres, moi, comme simple membre du parlement, je donnerais à cette mesure mon franc et cordial appui.

Ayant maintenant répondu à tout ce qui pouvait m'être personnel, qu'il me soit permis de rencontrer quelques points qui ont été touchés par l'honorable député du Northamptonshire, M. O'Brien, et par lord Worsley. Le noble lord m'a demandé si la mesure a été proposée uniquement parce que nous la croyons convenable ; et il a paru douter que nous la crussions juste. Je réponds que nous la proposons non-seulement parce que nous la croyons convenable, mais encore parce que nous la considérons comme juste et même comme indispensable. Le noble lord a ajouté que le temps était venu où cette question devait être résolue. Je suis parfaitement d'accord avec lui, et j'adhère aussi à l'alternative qu'il a posée.

Il a dit que la question peut être résolue de deux manières, soit par le refus absolu de se former en comité sur cette question, et d'accueillir aucune autre proposition ultérieure relative à la protection pour l'agriculture, soit en procédant, comme le gouvernement propose aujourd'hui de le faire, à l'abolition totale de cette protection. Un honorable membre a demandé si l'abolition des droits protecteurs ne sera pas contraire aux intérêts des classes pauvres. Le marquis de Granby a posé une question tout aussi claire. Il a demandé si les modifications qu'on veut introduire dans les lois des céréales rendront non-seulement le pain moins cher, mais en procureront une plus grande quantité aux classes ouvrières. Je dirai que c'est là le but que nous voulons atteindre, et que c'est là la grande question que nous avons à résoudre. L'honorable député du Northamptonshire s'est adressé à la chambre avec tant de talent que j'ai été vraiment surpris de l'entendre parler avec tant de mépris de l'économie politique.

Il a dit que, dans son opinion, l'économie politique n'est que la science de l'accumulation de la richesse. J'avais toujours compris, au contraire, que l'objet de l'économie politique était la distribution de la richesse. Suivant moi, le grand objet de l'économie politique est non l'accumulation, mais la distribution de la richesse, et l'application du capital à l'industrie sur des principes que la science et l'expérience auront démontrés conduire au bonheur et au bien-être du plus grand nombre. Donc, la question que nous avons à résoudre est celle de savoir si le maintien des lois des céréales existantes est utile au bien-être et au bonheur du plus grand nombre ; lui assurera-t-elle un approvisionnement de nourriture au meilleur marché et de la meilleure qualité possible ? Le noble lord qui vient de se rasseoir, a donné lecture de plusieurs passages de discours qu'il pensait devoir être peu goûtés de la chambre, je dois dire que les extraits qu'il a lus ne m'ont nullement paru dégoûtants (*impalatable*). Me permettra-t-il aussi de lire à mon tour deux extraits ? Le noble lord a accusé mon honorable ami de n'avoir aucunement préparé, ni la chambre, ni le public à la marche qu'il suit aujourd'hui, et il s'est reporté à un discours prononcé par mon honorable ami en 1839. Permettez-moi de lire un passage de ce discours. Mon honorable ami, qui était alors le chef de l'opposition et candidat au pouvoir, disait :

« Je considère comme de la plus haute importance cette assertion, que la condition des travailleurs a été rendue plus mauvaise par l'effet des lois des céréales, et je n'hésite pas à dire que cette loi doit être abrogée, à moins qu'il ne soit prouvé qu'elle est compatible, non-seulement avec la prospérité de l'agriculture et les intérêts des propriétaires fonciers, mais aussi avec les intérêts généraux du pays et principalement avec l'amélioration de la condition des classes ouvrières. »

Voilà quelle était la déclaration de mon honorable ami, en 1839. Il peut paraître présomptueux de ma part de rappeler aussi à la chambre ce que j'ai dit dans une discussion précédente, mais la chambre me permettra peut-être de le faire. Lorsque M. Villiers, au mois de juin dernier, fit la motion de se former en comité sur les lois des céréales, je lui disais : « Je crois que la prospérité de l'agriculture doit toujours dépendre de la prospérité des autres branches de l'industrie nationale du pays, et que le meilleur moyen de favoriser la prospérité publique, c'est de créer une concurrence permanente à l'industrie nationale. J'irai plus loin, et je dirai que, dans mon opinion, il faut sagement et graduellement mettre nos lois relatives aux céréales en harmonie avec les principes qui règlent notre politique commerciale à l'égard des autres branches d'industrie.

» J'irai encore plus loin, et je dirai que je ne puis approuver le projet qui consisterait à séparer les intérêts des propriétaires fermiers de ceux des fermiers de ce pays. Je crois que leur prospérité dépend principalement de la richesse et de l'aisance du grand corps du peuple de ce pays. »

Tels étaient les principes que je professais alors. La chambre se rappellera, j'espère, la mémorable motion faite par l'honorable lord de l'opposition relativement à la condition des classes ouvrières. Je communiquai alors à la chambre beaucoup de faits dont j'avais connaissance, et qui, dans mon opinion, étaient concluants pour prouver que l'aisance et le bien-être des classes ouvrières de ce pays, dépendaient principalement de l'abondance et du bon marché, et que leur misère et leur détresse étaient causées par la disette et les prix élevés. J'avoue franchement que si la marche des événements n'avait pas été interrompue par des circonstances qu'il était impossible de prévoir, j'aurais adhéré volontiers à une politique qui aurait consisté à diminuer graduellement et progressivement la protection accordée à l'agriculture, avec le ferme désir de voir arriver l'époque où cette protection pourrait être entièrement supprimée. Ceci m'amène naturellement à parler d'un point de la plus haute importance, c'est-à-dire des circonstances imprévues qui ont surgi après la clôture de la dernière session. En première ligne figure la récolte. Cette récolte, comme vous l'a dit mon honorable ami le secrétaire d'état de la guerre, avait un caractère tout particulier. Sous le rapport de la quantité, ce n'était pas une mauvaise récolte, mais sous le rapport de la qualité, j'en appelle au témoignage des plus anciens agriculteurs, jamais il n'y avait eu autant de variétés, de telle sorte que les moyennes n'ont pu être bien établies avec la loi existante. Je n'en dirai pas davantage sur ce point. Mon honorable ami a clairement démontré hier que dans les années précédentes on n'avait jamais remarqué une telle variété de qualités dans les céréales apportées sur le marché, les prix variant de 40 sh. pour la plus basse qualité, à 70 ou 75 sh. pour la meilleure.

La loi de 1842 a été modifiée en ce qui concerne les moyennes ; cette modification avait pour but de prévenir la fraude. En étendant la période, en multipliant les marchés régulateurs, on prévenait toute fraude ; mais cette modification a eu un effet contraire aux intérêts du consommateur, car la fraude, si elle se faisait, était toujours favorable au consommateur. Suivant moi, le défaut général de la mesure de 1842 était de rendre trop forte la protection donnée à l'agriculture. Cela a été démontré, je puis le dire, par l'effet de l'échelle de droits gradués dans le cours de l'automne dernier. Les prix s'élevèrent, le prix du pain de quatre livres, dans la métropole, était de 9½ deniers, presque comme en temps de guerre ; lorsque le prix s'est ainsi élevé, le droit indiqué par l'échelle graduée était de 14 à 15 thalers par quarter, et en fait l'échelle graduée ne variait pas. C'est là sa condamnation. Je ne ferai point ici l'historique des lois des céréales, je pourrais dire que de 1773 à 1792, l'importation des grains dans le pays était libre, et il y eut une remarquable coïncidence qu'Adam Smith signale sans en donner la cause ; c'est qu'à cette époque, de 1773 à 1792, où l'importation des céréales était libre, il y avait précisément un grand accroissement de notre prospérité commerciale et manufacturière. Je ferai remarquer aussi qu'on peut changer d'opinion en cette matière, sans renier aucun principe fondamental. La loi des céréales a été modifiée cinq ou six fois, et elle n'a jamais répondu à son but avoué.

Je reviendrai maintenant au point d'où je me suis un peu écarté. Je parlais des vices de l'échelle graduée, et j'ajouterai qu'au mal qui en résultait est venue se joindre, ce qu'il était impossible de prévoir, la perte de la récolte des pommes de terre dans tout le royaume. Cette perte ne s'est pas bornée à l'Irlande ; la destruction de la récolte a commencée dans le sud de l'Angleterre, et je crois même que le mal a été plus grand dans les contrées méridionales de l'Angleterre que dans aucune partie de l'Irlande. Dans les comtés du midi de l'Angleterre la population ouvrière, quoique ne vivant pas uniquement de pommes de terre, en a cependant besoin pour une grande partie de sa nourriture journalière. En ce qui concerne l'Ecosse, nous avons les informations les plus exactes. Nous savons positivement que dans le midi de l'Ecosse un tiers de la récolte des pommes de terre était détruit au mois de novembre dernier. Je n'entrerai pas dans des détails circonstanciés sur l'étendue du mal en Irlande ; il me suffira de dire que sur la récolte qui n'avait pas été au-dessus d'une récolte moyenne, la moitié a été détruite ; qu'un huitième de cette récolte a dû être conservé pour la plantation, et que par conséquent il n'est resté que trois huitièmes de la récolte pour la consommation d'une année entière en Irlande. Je résidais à cette époque dans le nord de l'Angleterre, et j'avais presque chaque jour une correspondance avec mon honorable ami, le chef du cabinet, et il m'a paru que cette question d'une disette sinon d'une famine menaçante pour l'Irlande, avait une connexité intime avec la question des lois des céréales.

Le noble lord, député de Liverpool, a dit hier qu'il n'apercevait pas cette connexité, et l'honorable représentant du Northamptonshire, suivait son exemple, a dit aussi qu'il n'y avait pas de connexité entre les deux questions. La chambre me permettra-t-elle de lui dire quel effet produisait sur mon esprit l'idée de cette disette qui s'approchait inévitablement pour l'Irlande ? Je prévoyais qu'il serait indispensablement nécessaire de venir au secours de l'Irlande au moyen du trésor public. Déjà des secours en argent ont été demandés, et je crains que de nouvelles avances ne soient bientôt encore nécessaires.

Maintenant se présente cette grande question : Un ministre peut-il proposer au peuple de la Grande-Bretagne de prendre sur les revenus et les taxes de la Grande-Bretagne de quoi venir au secours de ses frères de l'Irlande, alors que par la législation actuelle le prix de sa nourriture est augmenté ? Quelques personnes seraient peut-être assez hardies pour le faire, mais j'avoue, quant à moi, qu'aucune puissance sur la terre ne pourrait me déterminer à faire une semblable proposition. J'ai dit à mon honorable ami, que, s'il fallait en venir là, je considérais la loi existante comme devant être suspendue. Cette suspension, je vois qu'elle est maintenant approuvée de ce côté de la chambre. Les sentiments humains et généreux des propriétaires fonciers de l'Angleterre ne permettraient pas un seul instant qu'on laissât sans secours une misère telle que celle qui menace l'Irlande. Mais venir au secours de l'Irlande et en même temps faire hausser le prix de la nourriture de la grande communauté qui contribue aux taxes de l'Angleterre, taxes qu'elle ne peut payer que grâce à son industrie et en ne vivant pour ainsi dire que de pommes de terre, c'est là une proposition que moi, ministre, je ne soutiendrai jamais.

Mais, a-t-on dit, sous l'empire des circonstances actuelles, les membres qui siégent de ce côté de la chambre (les protectionnistes) ne demandent pas mieux que d'ouvrir les ports. Mais alors surgit cette question : Si vous suspendez la loi provisoirement, quelle est la proposition que l'on fera à l'expiration de cette suspension ? Je vous ai démontré que lorsqu'il y a eu disette, quand le prix du pain était élevé, et quand ces prix élevés auraient dû être neutralisés par l'échelle de droits gradués, cette échelle est restée sans effet. Je vous ai dit que, dans mon opinion, cette loi est vicieuse, et une fois qu'elle aurait été suspendue je ne pourrais consentir à ce qu'elle fût remise en vigueur. J'ai toujours déclaré que mon opposition à un droit fixe comme droit fiscal est insurmontable, parce que je pense que si le droit est fort, il sera impossible de le percevoir ; si, au contraire, il est faible, il n'est plus protecteur, et les intérêts agricoles encourraient le reproche d'avoir maintenu la protection, sans retirer aucun des avantages de cette protection. Nous n'aurions pu proposer que quelques légères modifications à l'échelle graduée, et une réduction de protection telle qu'il eût été peu digne des intérêts agricoles de l'accepter, et moins digne encore du gouvernement de la proposer. Dans cette circonstance, l'abolition des lois des céréales devenait inévitable après leur suspension.

Il me paraissait absolument indispensable de suspendre les effets de la loi, et je prévoyais même la nécessité de son abrogation totale ; et je le répète, il était de notre devoir de suspendre la loi. Rien ne m'eût été plus agéable que de voir le noble lord de l'opposition se charger de cette tâche. On nous a demandé : « Avez-vous quelque motif pour avoir changé d'opinion depuis 1842 ? » Je répondrai que depuis 1842 ceux qui ont été chargés de l'administration des affaires, et qui ont été témoins des circonstances qui sont survenues, avaient acquis une expérience qui ne leur permettait pas de se tromper sur les conséquences finales. Nous avions avant tout l'expérience de l'année 1842 elle-même, année de la plus grande détresse, et maintenant qu'elle est passée, je puis le dire, année du plus grand danger. Quelles étaient les circonstances de 1842 ? Nous avions dans cette métropole, à minuit, des meetings chartistes. Pendant près de trois semaines se réunirent dans les environs une foule immense de mécontents, qui pouvaient troubler la paix publique. Quelle était la situation du Lancashire siége du vaste entrepôt de nos manufactures, et dont la prospérité dépend d'un travail paisible et non interrompu ? Ce peuple était alors dans une telle situation qu'on voulait arrêter les machines et tarir la source du travail d'où dépend la subsistance du peuple. Quel était le devoir du gouvernement dans de telles circonstances ? J'ai dû à regret m'entendre avec l'autorité militaire sur les précautions à prendre pour maintenir la paix publique : des forces considérables furent envoyées à Manchester, pour y maintenir la tranquillité, et je puis dire que pendant trois mois, mes collègues et moi, avons eu plus d'inquiétudes pour la conservation de la paix publique que pour toutes les autres affaires de l'administration. Il y avait alors rareté et cherté, et je suis convaincu que ces dispositions des esprits n'étaient provoquées que par le manque d'une nourriture suffisante, et par le bas prix des salaires. Qu'avons-nous vu dans les deux dernières années ? Je ne veux pas faire au gouvernement gloire du changement qui s'est opéré ; nos mesures peuvent ou non avoir amené ce grand résultat ; mais par une bonté providentielle nous avons eu d'abondantes récoltes, et avec d'abondantes récoltes nous avons eu le bon marché et du travail, et qu'est-il arrivé ? C'est que pendant les derniers douze mois, je n'ai pas eu une seule entrevue avec les commissaires de police pour le maintien de la paix dans la métropole, ni avec la force armée pour le maintien de la paix dans le pays. Une tranquillité parfaite a régné, et je n'ai jamais vu de contraste plus frappant que celui que présentent la disette et le mécontentement, avec l'abondance et le bien-être social.

Je ne vous ferai pas beaucoup de statistique, je vous lirai seulement un document très-court ; c'est une analyse en ce qui concerne les crimes. J'ai pris les six comtés qu'on peut appeler le siége de notre industrie manufacturière, et j'ai comparé les emprisonnements qui ont eu lieu en 1840, 1841 et 1842 lorsque le prix du blé était de 66 sh. 4 d., 64 sh. 6 d. et 57 sh. 3 d., avec ceux qui ont eu lieu en 1843, 1844 et 1846, alors que le prix du blé était au-dessous de 50 sh.

Dans le Yorkshire, les emprisonnements ont été en 1840, de 1867 ; en 1841, 1895 ; en 1842, 2598 ; la disette étant venue à cesser, et les bas prix étant revenus avec l'abondance, les emprisonnements ont été en 1843, 2304 ; en 1844, 1691 ; et en 1845, 1417 ; ce qui fait une diminution pour la dernière période, 14,9 p. cent.

Dans le Lancashire, les emprisonnements pendant les mêmes années se sont élevés respectivement à 3506, 3987, 4497, 3677, 2893 et 2852, ce qui fait une diminution de 21,4 p. c.

Dans le Warwickshire, ils ont été de 1001, 1046, 1003, 1045, 894, et 769 ; diminution 11,2 p. c.

Dans le Gloucestershire, ils ont été de 1045, 1236, 1252, 1186, 1071, 920 ; diminution 9,8 p. c.

Dans le Cheshire, ils ont été de 1042, 943, 1086, 1018, 777, et 688 ; diminution 19,1 p. c.

Dans le Straffordshire, ils ont été de 923, 1059, 1435, 1175, 885, 717 ; diminution 19,9 p. c.

La diminution totale, pour les six comtés réunis, et de 18 p. c.

Je suis convaincu, avec l'honorable chef du gouvernement, qu'il est faux que les salaires baissent avec les bas prix et haussent avec les hauts prix des vivres. Je vous prie d'observer que, pour l'ouvrier, la proportion égale entre le prix de la nourriture et l'élévation des salaires, est une question de vie et de mort. Si le taux des salaires était au-dessous des prix de la nourriture, il y aurait danger pour sa vie. Sir John Walsham, qui a administré longtemps les districts de Norfolk et de Suffolk, qui est propriétaire dans le comté d'Hereford, et qui dans le Westriding du Yorkshire a assisté aux comités des pauvres, m'a dit qu'il n'avait jamais vu les salaires s'élever au-dessus de 8, 10 et 11 shellings dans certains comtés, et de 9 à 13 shell. dans d'autres comtés ; ce qui n'a jamais fait qu'une hausse de 25 p. c., tandis qu'à la même époque le prix des céréales s'est élevé de 45 à 90 sh. Il n'est pas inutile de dire, à cet égard, que l'élévation des salaires n'est jamais en proportion avec l'élévation du prix des matières de première nécessité. Dans les districts manufacturiers vous trouverez toujours des bas prix avec les salaires élevés, et tout au contraire des salaires bas lorsque les prix sont élevés. J'ai fait connaître quelques circonstances qui ont eu lieu au mois de novembre, en ce qui concerne l'Irlande, mais je n'ai pas tout dit relativement à cette époque. Dans le Westriding du Yorkshire, il y avait non-seulement hausse des prix, mais on craignait une hausse plus considérable encore dans plusieurs parties de ce district, et particulièrement à Bradfort, et plusieurs travaux durent cesser en peu de temps. Dans plusieurs districts, siége de l'industrie cotonnière, les filatures étaient sur le point de chômer. Dès lors, quand nous envisageons la situation du pays entier dans le mois de novembre et de décembre, nous n'avions pas de choix à faire, nous devions nécessairement adopter la marche que nous avons suivie. On nous a signalé le danger qu'il y aurait à dépendre de l'étranger pour l'approvisionnement des denrées alimentaires ; mais lorsque nous considérons que la population de la Grande-Bretagne était en 1815 de 18 millions d'âmes, et qu'elle est en ce moment de 23 millions, il me semble qu'on peut se demander non pas si la Grande-Bretagne peut seule fournir la somme des denrées nécessaires à l'alimentation de la population, mais s'il ne serait pas difficile, à des prix modérés et même avec l'aide des pays étrangers, d'assurer l'alimentation de toute cette population

Quant à moi, je ne crains pas une grande baisse des prix par suite de l'abolition des lois des céréales, et je pense que les espérances comme les craintes que l'on peut concevoir sont exagérées. Je ne crois pas que l'abolition de la protection fasse baisser le prix des céréales, mais je considère qu'elle sera pour le consommateur une inappréciable garantie contre les hauts prix dans le cas où nous aurions une mauvaise récolte.

Telles sont mes vues à l'égard des approvisionnements ; à l'égard de mes principes commerciaux, il ne peut exister aucun doute. L'honorable membre M. O'Brien a cité un état de choses où un individu aurait sa maison tapissée en papier de France, fournie d'ustensiles et de quincaillerie allemande, et qui se ferait voiturer dans une carosse de Bruxelles, tandis que les ouvriers anglais encombreraient nos marchés sans trouver personne qui leur achètent. Mais comment l'honorable membre pense-t-il que ces marchandises seraient obtenues ? Directement ou indirectement, il doit y avoir transaction ou échange, et il faut nécessairement que vous exportiez quelques-uns de vos produits pour payer ceux que vous achetez.

Si vous étendez la sphère de votre commerce, je suis convaincu que la prospérité de toutes les classes augmentera avec l'accroissement de vos exportations. M. O'Brien a dépeint avec éloquence la triste situation que fera aux fermiers l'adoption des mesures du gouvernement : mais lord Sandon nous a fait hier soir un autre tableau ; il nous a représenté le fermier demandant en vain à son propriétaire une réduction de son fermage, et il a considéré la position du fermier comme étant sans appui, sans protection. Il a dit que ce malheureux était constamment dans l'attente de prix qu'il ne peut jamais réaliser, et qui cependant ont servi de base à l'évaluation du fermage. Il vient alors à son propriétaire pour réclamer humblement une réduction. Le propriétaire accorde moins que le fermier ne réclame ; une réduction de 10 p. c. est insuffisante, et enfin le fermier est forcé, pour se soustraire à toutes ces difficultés, de prendre une ferme de moindre importance. Voilà quels sont d'après le noble lord les résultats de ce système de protection et de déception.

Je suis convaincu que cette classe de fermiers sera beaucoup plus lésée par la rigueur de la loi que par son abrogation : je ne crains nullement que cette abrogation mette le pays dans la dépendance des pays étrangers ; mais comme compensation, et sur ce point je suis d'accord avec le noble lord représentant du Lancashire, je crois que la solution de cette question est pour les intérêts des propriétaires d'une très-haute importance. Comment pouvons-nous la résoudre ? Il n'y a qu'une seule manière. Il y a des classes différentes dont les intérêts sont enveloppés dans cette question, et elles réclament aujourd'hui une modification dans le système de protection. Je n'insisterai pas sur le *meeting* de Wiltshire ; il peut avoir été provoqué, mais ce n'en est pas moins un fait très-remarquable. J'en appelle à tous les membres de cette chambre qui ont eu l'occasion de faire des observations, pas un seul ne me contredira quand je dis que naguère encore les classes ouvrières pensaient que de bas prix conduisaient inévitablement à de bas salaires ; mais elles ont changé d'opinion.

L'expérience des trois dernières années leur a été profitable ; et s'il en est ainsi quand les maîtres et les ouvriers sont d'accord, la question peut être aisément résolue. Je comprends parfaitement bien comment les ouvriers forçaient leur travail, et faisaient également travailler leurs femmes et leurs en-

ants pour gagner leur vie ; la nécessité les y forçait ; mais s'ils comprennent que par une modification à la loi, ils pourraient, sans travailler aussi longtemps, et sans forcer leurs femmes et leurs filles à travailler comme eux, vivre dans une aisance qu'ils ne connaissaient pas encore, je n'ai pas le moindre doute que des arrangements seront faits entre les maîtres et les ouvriers tant pour la durée du travail que pour tous les autres points

Ce sera un des jours les plus heureux pour l'Angleterre, que celui où, grâce à la modification de la loi, les maîtres et les ouvriers pourront s'entendre sur la question de la durée du travail et sur celle des salaires, sans qu'il soit besoin d'une intervention législative. Je me félicite de voir que le noble lord Morpeth, avec lequel j'ai si longtemps différé d'opinions, mais dont je n'avais jamais cessé de regretter l'absence dans cette chambre, a exprimé sur les hustings les mêmes sentiments que je viens d'exposer. Quant à l'intérêt de l'agriculture, nous aurons une garantie pour la valeur de nos terres par la modification que nous proposons; mais outre cette garantie, nous aurons encore une possession paisible, et cela sans exciter la jalousie de nos pauvres voisins. Je ne pense pas que les propriétaires aient à supporter de bien grands sacrifices; mais ces sacrifices fussent-ils dix fois plus grands, je le déclare quant à moi, plutôt qu'on ne puisse dire de moi ou de tout autre personne de la classe à laquelle j'appartiens, que notre but a été de nous garantir un accroissement de revenu, et non de provoquer le bien-être et le bonheur de la grande communauté, plutôt que de laisser la moindre place pour un tel soupçon, je descendrais à une condition plus basse et je renoncerais à mon héritage.

On a dit qu'un grand parti a été dissous; on a dit que les anciens liens politiques ont été brisés, que les anciennes relations sociales ont été détruites; on a annoncé, et cela est probable, qu'une administration doit être dissoute. Eh bien, quoique je regrette la première partie de ces conséquences, je le dis sur ma conscience, les propositions que nous avons faites doivent sauver une grande et puissante nation, de l'anarchie, de la misère et de la ruine.

(Le ministre se rassied au milieu des plus vifs applaudissements).

Sur la motion de M. Colquhoun, la suite de la discussion a été renvoyée à jeudi.

—

La chambre des communes n'a eu, le 11, qu'une courte séance. M. Sharman Crawford a appelé l'attention de la chambre et du gouvernement sur la déplorable situation des classes pauvres en Irlande; situation qui exige une prompte modification de la loi des pauvres qui, telle qu'elle existe aujourd'hui, apporte de graves restrictions à la distribution des secours aux indigents. Sir James Graham a dit que le gouvernement s'occupe sérieusement depuis plusieurs mois de l'état de la population pauvre en Irlande, il ne se laissera pas surprendre par la gravité des événements, et il se tient prêt à présenter des mesures spéciales que les circonstances exigeront.

Lord Arthur Lennox a été réélu hier représentant de la ville de Chichester à la chambre des communes. Avant l'election il s'est fortement prononcé en faveur du système protecteur.

M. Stuart Wortley a été élu représentant du comté de Butt. Il a déclaré aux electeurs qu'il voterait pour le projet de réforme commerciale de sir Robert Peel.

Lord Canning a été nommé premier commissaire des revenus territoriaux en remplacement du comte de Lincoln appelé au poste de secrétaire des affaires d'Irlande.

— On dit dans le *Globe* :

Comme l'opinion générale est fixée sur ce point que sir Robert Peel verra son plan adopté à la chambre des communes par une forte majorité, le compte-rendu de la discussion d'hier a été lu avec très peu d'empressement dans les cercles commerciaux de la Cité.

— M. Cobden est retenu chez lui, depuis une semaine par une sérieuse indisposition, la suite de ses travaux extraordinaires dans la cause de la liberté du commerce. L'honorable représentant de Stockport ne pourra pas assister à la discussion qui occupe en ce moment le parlement.

—

Bourse de Londres du 11 février. — Les fonds anglais ont éprouvé aujourd'hui un fort mouvement de réaction par suite de ventes considérables et de l'absence d'achats de la part du courtier de la chancellerie. Les affaires étaient beaucoup moins animées qu'elles ne l'ont été depuis une semaine. Les consolidés ont fait au comptant 96⅝ et à terme 96⅝ ⅞. Ce qui fait 1 p. c. de baisse sur les prix les plus élevés de la bourse d'hier.

Nouvelles de Suisse.

Berne, le 8 février 1845.

Le vote du 1er février, par lequel les trois quarts des citoyens actifs ont improuvé la politique gouvernementale, constituent une véritable révolution, car il implique non seulement la nécessité d'une refonte totale de la constitution par une assemblée spéciale, mais la retraite immédiate du conseil-d'état et de trois ou quatre des préfets les plus compromis par leur résistance aux vœux des populations. Le maintien de ces fonctionnaires, surtout de ceux de Porrentruy, de Thoune et de Nidau, entretiennent en effet une agitation qui menace de plus en plus de dégénérer en révolte ouverte. Le conseil-d'état a reçu à cet égard aujourd'hui les avis les plus alarmants; le préfet de Porrentruy entre autres a réclamé l'envoi de commissaires spéciaux, craignant les conséquences de l'assemblée populaire qui aura lieu aujourd'hui dans son district. De leur côté les patriotes de Nidau ont envoyé une délégation au comité central populaire à Berne, pour déclarer que si le gouvernement ne rappelle pas le préfet et le président du tribunal de ce district, ils se verront dans la nécessité de les expulser.

Il est évident qu'un gouvernement paralysé et divisé comme l'est actuellement celui de Berne, n'a d'autre parti à prendre que de se retirer pour faire place à un gouvernement provisoire, et la motion formelle en sera faite dès l'ouverture de la session extraordinaire du grand-conseil qui se réunira le 12, si les membres du pouvoir exécutif jugent à propos de garder leurs fonctions jusqu'à cette époque.

Le département diplomatique, dans sa majorité, proposera, il est vrai, que le grand-conseil se retire en masse, pour être remplacé par un nouveau grand-conseil, ce qui entrainerait naturellement la retraite du conseil-d'état; mais cette marche donnerait lieu à des longueurs incompatibles avec l'impatience du peuple et le repos du pays. S'il importe que le gouvernement abdique, il n'importe pas moins que le grand-conseil ne cesse ses fonctions qu'après avoir décrété la formation d'une assemblée constituante, et avoir pourvu au remplacement de l'autorité exécutive supérieure et de ses agents les plus compromis.

Une circulaire de l'avoyer convoque le grand-conseil pour le 12 de ce mois, à l'effet de discuter les mesures qui sont devenues nécessaires par suite du rejet de ses résolutions. L'autorité délibérante est partagée entre deux opinions; l'une est proposée par l'avoyer Neuhaus; elle insiste sur la dissolution immédiate du grand-conseil et par là même, du conseil exécutif, afin qu'un nouveau grand-conseil, choisi par le peuple, puisse décréter l'établissement de la constituante, ce que les membres du conseil exécutif ne peuvent faire, liés qu'ils se croient par leur serment. Les partisans de l'opinion opposée pensent que le grand nombre de votes contraires aux résolutions du grand-conseil ne peut être envisagé que comme une injonction faite par le peuple souverain à ses mandataires de nommer une constituante pour reviser et changer la constitution. Cette dernière opinion est partagée par la majorité du grand-conseil.

Mardi prochain, le conseil exécutif et celui des seize discuteront les propositions définitives à présenter au conseil; mais il n'est pas probable qu'on parvienne à s'entendre.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 13 février.

La chambre a commencé hier la discussion du budget de la justice. M. Deman d'Attenrode a demandé d'abord que le personnel du tribunal de Louvain fût augmenté. M. Van den Eynde a appuyé dans le cours de la discussion cette demande. M. Lange a fait la même demande pour le tribunal de Mons. Il résulte de la réponse que M. le ministre de la justice a donnée à ces honorables membres qu'il avisera à ce qu'il convient de décréter pour le tribunal de Louvain, mais qu'il n'y a pas de modification à apporter au tribunal de Mons.

M. de Bonne a pris ensuite la parole et dans un long discours écrit il a demandé des explications au gouvernement, sur ce qui s'est passé dans le diocèse de Liége à propos de la distitution d'un desservant par l'évêque; il a interpellé MM. les ministres des cultes et des affaires étrangères pour savoir si Mgr l'évêque de Liége avait été envoyé par eux à Rome. M. de Bonne a cherché à établir par l'examen de la législation sur la matière que l'évêque de Liége n'avait pas droit de destitution, et qu'il n'appartenait pas au pape d'intervenir dans l'interprétation des lois belges et d'en expliquer le sens à nos évêques.

M. le ministre de la justice a répondu à M. de Bonne, que l'article 16 de la constitution établit clairement les droits d'un évêque sur son clergé; que l'évêque de Liége est allé faire à Rome un voyage que les règlements ecclésiastiques ordonnent aux évêques d'entreprendre tous les deux ans; que le gouvernement n'avait eu rien à voir dans ce voyage, et que d'ailleurs l'autorité du pape pour l'interprétation de nos lois ne pouvait être sérieusement reconnue par personne.

M. Verhaegen, répliquant à M. le ministre de la justice, a soutenu de nouveau la thèse de M. de Bonne et s'est livré à une critique général des actes de l'administration de M. d'Anethan. La séance s'est terminée par une réponse de M. le ministre de la justice qui a successivement combattu tous les arguments posés par M. Verhaegen.

Avant le commencement de la discussion du budget, M. Eloy de Burdinne a présenté le rapport de la commission d'industrie sur la demande faite par un cultivateur-propriétaire, pour obtenir l'autorisation d'importer en franchise de droit le sel destiné à un engrais dont il est inventeur. Cette pétition a été renvoyée, avec demande d'explications, à MM. les ministres des finances et de l'intérieur.

Nouvelles d'Allemagne.

Nous avons annoncé hier la dissolution des chambres badoises. Voici l'article que publie à ce sujet la *Gazette de Carlsruhe* :

« Quiconque a suivi d'un esprit impartial la marche des discussions de la chambre, quiconque a pris garde à l'abus croissant qu'ont fait certains députés de la liberté de la parole, à l'ostentation des vanités qui se donne pour la voix de la prospérité publique [illegible] système organique [illegible] comme par enchantement une soudaine utopie dans les limites plus ou moins étendues de la patrie allemande, ne saurait guère être surpris de ce grave événement.

Même sans des vües profondes en politique, on pouvait prévoir que la noble résignation opposée jusqu'ici à de tels symptômes par le gouvernement, plein de ce sentiment que donne la force et le fidèle accomplissement du devoir, aurait enfin un terme.

On devait d'autant plus s'y attendre que l'attitude de la majorité de la chambre, qui s'est montrée disposée assez souvent à suivre l'ascendant de certains caractères irrités, plutôt que sa raison et ses lumières, a provoqué dans le pays une désaffection dont le gouvernement tiendra d'autant plus compte qu'il marche plus sincèrement dans la voie de la constitution et qu'il est plus résolu à y marcher toujours.

Ce procédé implique la garantie que le gouvernement continuera, comme jusqu'ici, de se maintenir au-dessus des partis, qu'il empêchera enfin d'une manière prudente autant que résolue toutes les tendances purement égoïstes qui divisent et confondent, au lieu de concilier et d'édifier, non moins que toutes les directions extrêmes, de quelque côté et sous quelque forme qu'elles se manifestent.

Aucun homme judicieux ne saurait refuser ses hommages à la conduite que le gouvernement a tenue jusqu'ici, conduite qui, à coup sûr, nous profitera beaucoup dans un sens. C'est que le gouvernement a laissé le champ libre aux esprits les plus divers, autant que le permet la prospérité générale. Car il est des préjugés qui veulent être assouvis et, pour ainsi dire, surchargés d'aliments avant que l'homme aspire à s'en voir affranchi. Le peuple badois a passé par cette école. Dans les jours critiques où nous vivons, tous les hommes sages et bien pensant se rallieront de plus près et avec confiance au gouvernement pour avancer, de concert avec lui, la vraie prospérité du pays, résister aux funestes intérêts de partis et écarter des tendances extravagantes qui, opposées en apparence, entr'elles, nous seraient à la fin également fatales.

De même que l'individu et la famille, l'état et tout un peuple assurent le mieux leur existence quand ils maintiennent fidèlement les principes traditionnels et qu'ils les développent avec intelligence suivant les exigences véritables et non factices du progrès de l'époque.

Notre pays jouit de tels principes, vraiment propres à ranimer, à vivifier. C'est sous leur influence que le pays a prospéré et que son état s'est constamment amélioré jusqu'à ce degré de perfection dont tout Badois est fier et auquel l'étranger ne peut que rendre hommage.

Ces principes datent de plus loin que la constitution et n'ont pas en elle leur unique garantie. Ils sont au contraire le legs sacré d'un prince que tout temps a reconnu d'une voix le plus magnanime, ils sont le plus bel héritage de son auguste maison et un joyau vivant dans le cœur du peuple badois, qui peut, grace à ce don, avoir confiance en l'avenir. »

—

Les différends qui se sont élevés entre le gouvernement badois et le chapitre archiépiscopal ne sont pas encore entièrement aplanis; cependant on espère qu'ils ne tarderont pas à l'être, attendu qu'on sait que les représentations qui ont été faites de Carlsruhe au saint-siége, ont été favorablement accueillies par ce dernier. Le gouvernement, qui désire vivement de maintenir la paix religieuse dans le pays, s'appuie dans ses demandes sur des traités que de tout temps il a cherché à exécuter consciencieusement; envisagée de ce point de vue, la conduite qu'il a tenue jusqu'à présent ne saurait qu'être approuvée.

—

La commission chargée de l'armement de la forteresse d'Ulm s'occupe dans ce moment d'un plan de siége de cette forteresse, pour calculer d'après cela les moyens de défense. On dit que les affûts des canons seront confectionnés sur le modèle des affûts des pièces de forteresse bavaroises, lesquels ont été proposés par M. de Liel, major dans l'état-major bavarois, et adoptés en Bavière après les essais satisfaisants qui en ont été faits à Germersheim en présence de la commission militaire fédérale. La commission préposée à l'armement de la forteresse d'Ulm se compose de MM. Weil de Weilenfeld, major autrichien, de Schnitzlein, major bavarois, et de Heim, major wurtembergeois.

—

On lit dans l'*Observateur Rhénan* :

Quel que soit le résultat de l'enquête qui va s'ouvrir à Posen, en considérant l'histoire passée du peuple polonais, on ne peut condamner sans miséricorde le sentiment qui a dominé le mouvement qui a amené cette enquête [illegible] on en maudirait l'obstination, et quand même on serait naturellement porté à condamner des manifestations de ce genre. Mais ce que nous espérons avec la plus ferme confiance, c'est que ni le roi ni le gouvernement ne se laisseront détourner par ces tristes événements de la voie de la clémence et des ménagements pour la nationalité polonaise, voie dans laquelle ils ont marché jusqu'à présent. Ce système seul est conforme à la justice, c'est aussi le seul moyen de s'attacher intimement et véritablement à sa nouvelle patrie ce peuple qui a une origine étrangère. Car, détruire la nationalité polonaise, c'est détruire en même temps la population polonaise elle-même. — Ces lignes publiées par un journal qui a un caractère semi-officiel, donneraient lieu de supposer que le gouvernement prussien a l'intention de ne pas traiter avec trop de sévérité les individus compromis dans la conspiration de Posen et de la Prusse-Occidentale.

—

Dans une des dernières séances de la chambre des conseillers du royaume de Bavière, le prince de Wrède a déclaré qu'il présentera encore plusieurs motions, dans lesquelles il prouvera que des paragraphes de l'acte constitutionnel ont été éludés par des rescrits ministériels.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 16 février 1846. (*Représentation nº 111.*)

LES DEUX PREMIERS ACTES DE

LE SERMENT OU LES FAUX MONNAYEURS,

paroles de M. Scribe, musique d'Halévy.

Les Deux Ménages.

[illegible] et indulgence.

On commencera a SEPT heures.

ANNONCES.

Mr. S. N. DENTZ, Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine, et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 14 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 18 de ce mois.

Il descendra à l'Hotel du [illegible] au *Kleine Groenmarkt.*

REDEVOERING

VAN

SIR ROBERT PEEL;

voor [illegible] van het

TARIEF VAN REGTEN OP DEN INVOER,

MET EEN GESPECIFICEERDE

TABEL.

Uitgegeven door *H. NIJGH* te *Rotterdam*, en verkrijgbaar gesteld te *Amsterdam* bij VAN BAKKENES, BORLEFFS, VAN KESTEREN, H. A. MEIJER, SCHOONEVELD EN ZN. en TIELLEMEIJER; *Dordrecht*, BLUSSÉ EN VAN BRAAM; *Groningen*, SCHIERBEEK JR.; *'s Hage*, alom; *Leeuwarden*, ECKHOFF; *Middelburg*, VAN BENTHEM EN JUTTING, HENDRIKSE; *Schiedam*, GEBR.; en *Rotterdam*, alom.

Prijs 60 Cents.

Bourse de Paris du 12 Février.

		COURS 11 févr.	OUVERT.	FERM.
France	Cinq pour cent	—	123 35	—
	Trois pour cent	—	84 80	—
	Emprunt Ardoin	—	—	—
Espagne	Anc. différée	—	—	—
	Nouv. dito	—	—	—
	Passive	—	—	—
Naples	Certificats Falconnet	—	—	—
Pays-Bas	Dette active 2½	—	—	—
Belgique	Dette active	—	—	—
	Dito	—	—	—
	Banque belge	—	842 50	—
Etats-Unis	Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 13 Février.

Métalliques, 5% [illegible] — Naples, 5% [illegible] — Ard. 5% 22 [illegible] — Dette différée, ancien [illegible] — Passive. 5% [illegible] — Lots de Hesse [illegible] Cours après la Bourse (2½ heures). Ardoin sans variation.

Bourse de Londres du 11 Février.

3% Cons. 96 [illegible] — 2½% Holl. 60 [illegible] — Espagnols [illegible] 3% 38 [illegible] — Portug. 60 [illegible] — Russes 112 [illegible]

LA HAYE, chez **Léopold Lœbenberg**, *Lage Nieuwstraat*, [illegible]

LA HAYE. — Dimanche 15 FÉVRIER 1846. TROISIÈME ANNÉE. N° 68.

JOURNAL DE LA HAYE

DU DIMANCHE.

SCIENCES, BEAUX-ARTS, THÉATRES, LITTÉRATURE ET MODES.

DU BEAU ET DE L'ART. 1)

DU GÉNIE ET DES ARTS. — DES PRINCIPAUX ARTS, DE LEUR BUT COMMUN ET DE LEURS MOYENS DIFFÉRENTS. — L'ARCHITECTURE ET LA SCULPTURE. — SUPÉRIORITÉ DE LA POÉSIE.

[redacted] capable de connaître et d'aimer dans des œuvres qu'il [redacted] ; il est capable aussi de le reproduire. A la vue d'une beauté naturelle, quelle qu'elle soit, physique ou morale, son premier besoin est de sentir et d'admirer : il est pénétré, ravi et comme accablé du sentiment de la beauté ; mais quand le sentiment est énergique, il n'est pas longtemps stérile. L'homme veut revoir, veut sentir encore ce qui lui a causé un plaisir si vif, et pour cela il tente de faire revivre la beauté qui l'a charmé, non pas telle qu'elle était, mais telle que son imagination la lui représente. De là une œuvre qui n'est plus celle de la nature, mais une œuvre originale et propre à l'homme, une œuvre d'art. L'art est la reproduction libre de la beauté, et le pouvoir en nous capable de la reproduire s'appelle le génie.

Quelles sont les facultés qui servent à cette libre reproduction du beau ? Les mêmes qui servent à le reconnaître et à le sentir. Le goût porté au degré suprême, c'est le génie, si vous y joignez toutefois un élément de plus. Quel est cet élément ?

C'est dans cette faculté complexe qui se nomme le goût [redacted] entendement, la raison.

[redacted] nécessaires au génie, mais elles ne [redacted] constituent le génie du goût, c'est l'attribut de puissantes facultés qui sait juger, il discute, il analyse, mais il n'invente pas. Le génie est avant tout inventeur et créateur. L'homme de génie n'est pas le maître de la force qui est en lui : c'est par le besoin ardent, irrésistible, d'exprimer ce qu'il éprouve qu'il est homme de génie. Il souffre de contenir les sentiments, ou les images, ou les pensées qui s'agitent dans son sein. On a dit qu'il n'y a point d'homme supérieur sans quelque grain de folie ; mais cette folie-là, comme celle de la croix, est la partie divine de la raison. Cette puissance mystérieuse, Socrate l'appelait son démon ; Voltaire l'appelait [redacted] ; Dante la nommait même d'une courtisienne pour être une [redacted] Donnez-lui le nom qu'il vous plaira, il est certain que [redacted] le génie, et qui le tourmente aussi jusqu'à ce qu'il [redacted] jusqu'à ce qu'il ait soulagé en les exprimant ses [redacted] ses idées, et que ses rêveries soient devenues des œuvres vivantes. Ainsi deux choses caractérisent le génie, d'abord la vivacité du besoin qu'il a [redacted] ensuite la puissance de produire ; car le besoin sans la puissance n'est qu'une maladie qui simule le génie, mais qui n'est pas lui. Le génie, c'est surtout, c'est essentiellement la puissance de faire, d'inventer, de créer. Le goût se contente d'observer et d'admirer. Le faux génie, l'imagination ardente et impuissante, se consume en rêves stériles et ne produit rien ou bien de grand. Le génie seul a la vertu de convertir ses conceptions en créations.

Si le génie crée, il n'imite pas. Mais le génie, va-t-on dire, est donc supérieur à la nature, puisqu'il n'imite point ? La nature est l'œuvre de Dieu ; l'homme est donc le rival de Dieu ?

La réponse est très simple. Non, le génie n'est point le rival de Dieu ; mais, lui aussi, il en est l'interprète. La nature l'exprime à sa manière, le génie humain l'exprime à la sienne.

Sans doute, on sait que l'art est une imitation, car la création absolue n'appartient qu'à Dieu. Où le génie peut-il prendre les éléments sur lesquels il travaille, sinon dans la nature dont il fait partie ? Cependant se borne-t-il à la reproduire tels que la nature les lui fournit, n'est-il que le copiste de la réalité, son seul mérite alors est celui de la fidélité de la copie. Mais quel travail plus stérile que de calquer des œuvres essentiellement inimitables, pour en tirer un simulacre médiocre ? Si l'art est un écolier servile, il est condamné à n'être jamais qu'un écolier impuissant.

Le véritable artiste sent et admire profondément la nature ; mais tout dans la nature n'est pas également admirable. Une [redacted] quelque chose par quoi elle surpasse infiniment l'art, c'est la vie. Hors de là, l'art peut à son tour surpasser la nature, à la condition de ne pas vouloir l'imiter trop scrupuleusement. Tout objet naturel, si beau qu'il soit, est défectueux par quelque côté. Tout ce qui est réel est imparfait. Ici l'horrible et le hideux se mêlent au sublime ; là l'élégance et la grace sont séparées de la grandeur et de la force. Les traits de la beauté sont épars et divisés. Les réunir arbitrairement, emprunter à tel visage une bouche, à tel autre des yeux, sans une règle qui préside à ce choix et dirige ces emprunts, c'est composer des monstres ; admettre une règle, c'est admettre déjà un idéal différent de tous les individus. C'est cet idéal que le véritable artiste se forme en étudiant la nature. Sans elle, il n'eût jamais conçu cet idéal ; mais avec cet idéal, il la juge elle-même, il la rectifie, et entreprend de se mesurer avec elle.

L'idéal est l'objet de la contemplation passionnée de l'artiste. Assidûment et silencieusement médité, sans cesse épuré par la réflexion et vivifié [redacted] par la nature l'irrésistible besoin [redacted] comme [redacted] sur le marbre docile, et [redacted] tion d'œuvres qui n'ont pas de modèle dans la nature, qui [redacted] plus autre chose que l'idéal rêvé ou conçu, qui sont en quelque sorte une seconde création inférieure à la première par l'individualité et la vie, mais bien supérieure par la beauté intellectuelle et morale dont elles sont empreintes.

La beauté morale est le fonds de toute vraie beauté. Ce fonds est un peu couvert et voilé dans la nature ; l'art le dégage et lui donne des formes plus transparentes. C'est par cet endroit que l'art, quand il connaît bien sa puissance et ses ressources, institue avec la nature une lutte où il peut avoir l'avantage.

La vraie fin de l'art est là précisément où est sa puissance. La fin de l'art est l'expression de la beauté morale à l'aide de la beauté physique. Celle-ci n'est pour lui qu'un symbole de celle-là. Dans la nature, ce symbole est souvent obscur : l'art, en l'éclaircissant, atteint des effets que la nature ne produit pas toujours. La nature peut plaire davantage, car elle possède en un degré incomparable ce qui fait le plus grand charme de l'imagination et des yeux, la vie ; l'art touche plus, parce qu'en exprimant surtout la beauté morale il s'adresse plus directement à [redacted] [redacted] il n'est rien de plus pathétique que le marbre, et ce, parce que c'est le signe et la mesure de la grande passion.

Deux extrémités également dangereuses : un idéal mort, ou l'absence d'idéal. Ou bien on copie le modèle, et on manque la vraie beauté ; ou bien on travaille de tête et on tombe dans une idéalité sans caractère. Le génie est une perception prompte et sûre de la juste proportion dans laquelle l'idéal et le naturel, la forme et la pensée, se doivent unir. Cette union est la perfection de l'art : les chefs-d'œuvre sont à ce prix.

Il importe, à mon sens, de suivre ce principe dans l'enseignement des arts. On demande si les élèves doivent commencer par l'étude de l'idéal ou du réel. Je n'hésite point à répondre : Par l'un et par l'autre. La nature elle-même n'offre jamais le général sans l'individuel, ni l'individuel sans le général. Toute figure est composée de traits individuels qui la distinguent de toutes les autres et font sa physionomie propre, et en même temps elle a des traits généraux qui constituent ce qu'on appelle la figure humaine. Ce sont ces linéaments constitutifs, c'est ce type qu'on donne à retracer à l'élève qui débute dans l'art du dessin. Il serait bon aussi, je crois, pour le préserver du sec et de l'abstrait, de l'exercer de bonne heure à la copie de quelque objet naturel, surtout d'une figure vivante. Ce serait mettre les élèves à la vraie école

1) Voir notre numéro du 8 février.

de la nature ; ils s'accoutumeraient ainsi à ne jamais sacrifier aucun des deux éléments essentiels du beau, aucune des deux conditions impérieuses de l'art.

Mais en réunissant ces deux éléments, ces deux conditions, il les faut distinguer et savoir les mettre à leur place. Il n'y a point d'idéal vrai sans forme déterminée, il n'y a pas d'unité sans variété, de genre sans individus ; mais enfin le fonds du beau, c'est l'idée ; ce qui fait l'art, c'est avant tout la réalisation de l'idée, et non pas l'imitation de telle ou telle forme particulière.

Au commencement de notre siècle, l'Institut de France ouvrit un concours sur la question suivante : *Quelles ont été les causes de la perfection de la sculpture antique, et quels seraient les moyens d'y atteindre ?* L'auteur couronné, M. Émeric David, soutint l'opinion alors régnante que l'étude assidue de la beauté naturelle avait seule conduit l'art antique à la perfection, et qu'ainsi la seule route pour parvenir à la même perfection était l'imitation de la nature. Un homme que je ne crains point de comparer à Winkelmann, le futur auteur du *Jupiter Olympien*, M. Quatremère de Quincy, en d'ingénieux et profonds mémoires, combattit la doctrine du lauréat, et défendit la cause du beau idéal. Il est impossible de démontrer plus péremptoirement, par l'histoire entière de la sculpture grecque et par des textes authentiques des plus grands critiques de l'antiquité, que le procédé de l'art chez les Grecs n'a pas été l'imitation de la nature, ni sur un modèle particulier ni sur plusieurs, le modèle le plus beau étant toujours très imparfait, et plusieurs modèles ne pouvant composer une beauté unique. Le procédé véritable de l'art grec a été la représentation d'une beauté idéale, que la nature, il faut bien le dire, ne possédait guère plus en Grèce que parmi nous, qu'elle ne pouvait donc offrir à l'artiste. Cet idéal lui vint d'ailleurs, et avant tout de son génie. Nous regrettons que l'honorable lauréat, devenu depuis membre de l'Institut ait prétendu que cette location de beau idéal, si elle eût été connue des Grecs, eût voulu dire *beau visible*, parce que *idéal* vient de εἶδος qui signifierait seulement, suivant M. Emeric David, une forme vue par l'œil. Platon aurait été fort surpris de cette interprétation exclusive donnée par M. Quatremère de Quincy accable son adversaire sous deux textes admirables, l'un du *Timée* où Platon montre avec précision en quoi le véritable artiste est supérieur à l'artiste ordinaire, l'autre du commencement de l'*Orateur*, où Cicéron explique la manière de travailler des grands artistes, en rappelant celle de Phidias, c'est-à-dire du maître le plus parfait de l'époque la plus parfaite de l'art.

« L'artiste qui, l'œil fixé sur l'être immuable et se servant d'un pareil modèle, en reproduit l'idée et la vertu, ne peut manquer d'enfanter un tout d'une beauté achevée, tandis que celui qui a l'œil fixé sur ce qui passe, avec ce modèle périssable ne fera rien de beau. »

« Phidias 1), ce grand artiste, quand il faisait une statue de Jupiter ou de Minerve, n'avait pas sous ses yeux un modèle particulier dont il s'appliquait à exprimer la ressemblance ; mais au fond de son âme résidait un certain type accompli de la beauté sur lequel il tenait ses regards attachés, et qui conduisait son art et sa main. »

Ce procédé de Phidias n'est-il pas exactement celui que décrit Raphaël dans sa lettre fameuse à Castiglione, et qu'il déclare avoir lui-même suivi pour la Galatée ? « Comme je manque, dit-il, de beaux modèles, je me sers d'un certain idéal que je me fais 2). »

(*La suite prochainement.*) V. Cousin.

On commence déjà à s'occuper à Paris de la prochaine exposition de tableaux. La curiosité publique s'éveille et chacun s'enquiert de ce qu'il y aura de remarquable au Louvre de 1846. S'il faut en croire les bruits qui courent les salons et les ateliers de Paris, il n'y aura pas encore de tableaux de maîtres ; les mêmes bonnes raisons existent-elles donc toujours pour justifier l'absence des artistes les plus en réputation ? mais on parle d'un assez grand nombre de productions recommandables et de quelques-unes capables d'attirer les regards de la foule. Sans prétendre reproduire toutes les nouvelles que les journaux de Paris publieront jusqu'au jour où les portes du Louvre seront irrévocablement fermées pour être officiellement ouvertes le 15 mars, bornons-nous à citer quelques-unes des toiles déjà annoncées.

On parle d'*un Christ en croix entouré de la sainte Famille*, de M. Lefèvre ; d'une *Assomption de la Vierge* par M. Bezard ; de quelques portraits de Mlle Eugénie Grün, que l'on dit fort piquants ; et d'un gracieux tableau de fleurs de Mlle Elysa Bertrand. — M. Couture, jaloux sans doute de ne pas se laisser oublier par la foule avide et curieuse qui se pressait l'année dernière autour de *la Soif de l'or*, enverra un tableau tout à fait terminé et de grande dimension. — M. Schopin qui avait donné à l'un des derniers Salons, *un Jugement de Salomon*, reproduit depuis par le graveur, a traité, pour la seconde fois, assure-t-on, le même sujet, mais avec une différence. Il représentera Salomon après le jugement, remerciant Dieu de l'heureuse inspiration qui lui a été envoyée. Le même artiste a encore une petite toile, que l'on dit du plus touchant intérêt : c'est Millevoye écrivant ses derniers vers. On assure qu'on ne peut voir la figure du jeune poète sans être ému jusqu'aux larmes. — On aura cette année de M. Gosse deux tableaux de chevalet, rappelant deux anecdotes, curieuses par les personnages qu'elles mettent en scène et les faits qu'elles retracent. L'une s'appelle *La Justice de Charles-Quint* ; l'autre *la Veille de la bataille d'Arcole*. Dans la première, Charles d'Espagne tue une sentinelle endormie ; dans la seconde, Bonaparte fait la faction d'un soldat que le sommeil a gagné malgré lui. — On cite de Mlle Giroux, une *Vierge* et une charmante étude de *Jeune fille bretonne* ; de M. Petit, deux beaux paysages ; de Mme Ouvé, quatre ou cinq sujets de fantaisie ; et de M. Lecurieux, une grande page religieuse destinée à la cathédrale d'Amiens. Ce tableau représente saint Firmin, patron de la ville d'Amiens, donnant le baptême à une grande dame romaine, la princesse Allilie, qui se convertit au christianisme en présence d'une foule immense. On cite dans cette composition grandiose les études de la princesse et du saint, dont les têtes sont d'une noble et digne expression.

Tout ce mouvement, précurseur d'un grand concours artistique, devait avoir dans d'autres pays un utile retentissement. Les tableaux belges ont admirablement [illegible] aux, sortis si glorieusement vainqueurs de la dernière exposition de Bruxelles, avaient plus que tous autres mission de concourir, et nous sommes heureux de pouvoir annoncer que plusieurs de nos peintres les plus en réputation, ont, ces jours-ci, envoyé de leurs œuvres à Paris, et qu'ainsi notre école aura à cette exposition de dignes représentants.

M. Schelfhout, le premier de nos paysagistes, nommé récemment par le roi des Belges chevalier de l'ordre de Léopold, a envoyé *un Grand Hiver* ; le moment choisi est celui où un orage éclate et fait tourbillonner la neige dans la plaine. On connaît la supériorité de cet artiste à traiter de pareils sujets ; les connaisseurs qui ont vu ce tableau le proclament un des plus beaux que M. Schelfhout ait faits et nous voyons là le gage d'un brillant succès à l'étranger.

Notre peintre de marine, [illegible] dans les derniers succès obtenus à Bruxelles lui ont aussi valu la décoration de l'ordre de Léopold, venait de terminer deux *Marines*, touchées de cette manière charmante qu'on lui connaît et qui sait être à la fois pleine d'éclat et d'harmonie ; il les destinait pour le Salon de Paris ; mais du moment que l'obligeance de l'artiste ouvre son atelier au curieux empressement des appréciateurs de son talent, ses œuvres cessent tout aussitôt de lui appartenir. Ces deux marines sont devenues la propriété d'un amateur de La Haye, qui cependant a bien voulu consentir qu'elles fussent exposées à Paris, et elles y ont été envoyées depuis quelques jours.

M. Van Hove fils (médaille d'or à la dernière exposition de Bruxelles) aura deux tableaux de [illegible] au Salon de Paris. Son *Rembrandt en 1656*, au moment où le grand maître voit vendre publiquement par autorité de justice sa maison, ses meubles, ses objets d'art, — exposé à La Haye au mois de mai 1845 et dans lequel on avait remarqué avec plaisir de bien véritables qualités, — était devenu la propriété du Roi. L'artiste a fait un pendant à ce charmant tableau ; il a représenté Téniers occupé à faire d'après nature diverses études pour son célèbre tableau *la Cuisine grasse*, au moment où le prince Léopold, gouverneur des Pays-Bas, son élève et son ami, vient le surprendre au milieu de ses travaux. On dit beaucoup de bien de cette nouvelle composition ; cette appréciation n'a rien qui étonne, quand il s'agit d'un artiste cité pour un de nos plus fins coloristes. Grâce à une bienveillante disposition du Roi, le *Rembrandt* tiendra compagnie au *Téniers*, et tous deux cheminent en ce moment vers l'exposition de

1) *Orator.* « Neque enim ille artifex (Phidias) cum faceret Jovis formam aut Minervæ, contuebatur aliquem, a quo similitudinem duceret, sed ipsa in mente insidebat species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens in eaque defixus ad illius similitudinem artem et manum dirigebat. »

2) *Raccolta di lett. sulla Pitt.*, t. I, p. 83. « Essendo carestia e de' buoni giudici e di belle donne, io mi servo di certa idea che mi viene alla mente. »

Paris. M. van Hove fils ne pouvait pas mieux débuter, ce nous semble, au salon du Louvre.

M. Verveer, qui a aussi remporté à Bruxelles la médaille d'or et dont les derniers tableaux y ont eu tant de succès, envoie à Paris une *marine*, représentant une vue du port d'Amsterdam, [illegible] on admire [illegible] mouvement, d'une touche spirituelle et d'une excellente couleur.

Un tableau représentant *une Vue d'hiver*, de M. Hoppenbrouwers, avec figures de M. Rochussen, qui a été vu avec le plus grand plaisir au dernier Salon de La Haye, irait aussi, dit-on, à Paris. Ce tableau appartient au Roi, et l'autorisation d'en disposer pour quelque temps aurait été accordée à ces deux artistes.

Sans doute que d'autres noms, d'autres œuvres viendront s'ajouter à cette première liste et nous nous empresserons de les faire connaître.

REVUE MUSICALE.

L'EXCURSION que fait en ce moment chez nous le violoniste Dubois est une série de brillants succès. Partout où il se fait entendre, il produit une profonde impression. Déjà, l'année dernière, il nous [illegible] avait emporté tous les regrets, toutes les sympathies du monde élégant de Paris qui l'avait entendu dans les plus brillantes réunions, près de Lablache, Tamburini, Grisi, Persiani. Tout d'abord il nous avait révélé que son talent possédait un caractère de finesse, de perfection et de suavité qui n'est pas donné à un artiste ordinaire: mais sa première apparition commencée trop tard, avait été de bien courte durée; il dut promettre de revenir cette année, il a tenu sa promesse, il est revenu, et chez nous il a repris les triomphes là où il les avait laissés.

Dès son arrivée à La Haye, M. Dubois a été admis à se faire entendre chez S. A. R. le Prince d'Orange, dans une soirée musicale, et il y a obtenu les suffrages les plus honorables. Le souvenir d'un pareil début a dû lui être bien flatteur. L'artiste s'est ensuite rendu à Amsterdam où l'appelait un engagement avec la société des concerts de *Felix Meritis*. Là, tous ceux qui l'ont entendu ont promptement avoué qu'entre les mains de M. Dubois le violon n'est plus un instrument ordinaire; c'est quelque chose de merveilleux qui, obéissant à une volonté supérieure, semble doué d'une voix expressive, éloquente, qui vous remue jusqu'au fond du cœur, vous pénètre des plus douces émotions et vous rend muet de surprise et d'admiration. Sous l'étreinte des doigts savants qui la pressent, chaque corde de l'instrument exprime de la manière la plus harmonieuse les diverses sensations de l'âme, en même temps que les difficultés les moins abordables et les gammes les plus merveilleusement perlées sont attaquées et résolues par un archet puissant et moelleux, avec une grâce et une perfection dont on a peine à se rendre compte. L'enthousiasme de l'auditoire s'est traduit par [illegible] chaleureux applaudissements et en une ovation bien méritée. Après un pareil succès il fallait attendre que le public amstellodamois ne se contentât pas d'une seule audition. M. Dubois s'est fait entendre [illegible] fois dans les concerts de la société Philharmonique, et toujours il y a obtenu le même succès, toujours il y a produit le même enthousiasme.

La Haye devait aussi avoir son tour. La société des concerts de *Diligentiâ*, après avoir inauguré dernièrement le beau talent de M. Kellermann, n'avait pour faire succéder au magique archet du violoncelliste que la puissance entraînante du talent de M. Dubois. L'épreuve était certaine, et au dernier concert de *Diligentiâ*, nous ne saurions dire avec quel enthousiasme le violoniste a été accueilli. Longtemps après qu'il s'était retiré, les applaudissements de toute la salle ont continué pour recommencer avec une nouvelle force; c'est qu'il faut le répéter, le grand secret de M. Dubois pour émouvoir, pour entraîner tout son auditoire, c'est pour lui aussi, son âme, son jeu si élégant, si expressif, cette chaleur d'inspiration qui lui est propre, et cette justesse de son exquisse, toutes qualités brillantes qui sans conteste placent l'artiste au rang de nos meilleurs violonistes.

M. Dubois se propose de terminer par la Gueldre son excursion artistique et de retourner ensuite à Paris où il est appelé. Que toutes les oreilles musicales de la Gueldre se tiennent bien pour averties, elles auront de la peine à résister aux séductions d'un talent aussi brillant.

Les nouvelles musicales qui nous parviennent d'Amsterdam font le plus grand éloge des dernières compositions de M. Jacques Franco-Mendès, de cet artiste dont le beau talent décèle tout à la fois l'instrumentiste de premier ordre et le compositeur consommé, formé à la grande école allemande. Le mois dernier, les membres de la société *Blaas en Strijklust* ont exécuté, dans la salle de l'*Odéon*, d'abord une ouverture à grand orchestre, intitulée *Souvenir du Rhin*, de la composition de ce musicien; on y a remarqué de beaux chants, des idées poétiques revêtues de formes d'harmonie qui révèlent un maître dans l'art d'écrire; — et ensuite un grand *Concerto* pour violoncelle, dédié à S. A. R. le Prince d'Orange. Ce morceau est une œuvre d'un mérite distingué, dont le style élevé, élégant et classique, a conquis tous les suffrages. On cite aussi avec non moins d'éloges un nouveau *Quatuor* [illegible] dédié à MM. van Brée, Fischer, Bunte et Merlen, d'une facture large et brillante, riche de pensées originales et de ravissantes mélodies. Nous sommes d'autant plus heureux d'avoir à signaler au monde musical de nouvelles productions d'un tel maître, que M. Jacques Franco-Mendès, connu avec honneur et justement apprécié à l'étranger, est peut-être de nos compositeurs nationaux celui auquel, par une savante appréciation de ses œuvres, les organes les plus estimés de la presse parisienne et les recueils périodiques de musique se sont plus à rendre le plus sincère hommage. Mais nous regrettons que M. Franco-Mendès se pose si rarement en vue du public. Musicien consommé, il s'efforce sans doute de se plaire à lui-même beaucoup plus qu'aux autres, et ne compte pas pour grand'chose des succès faciles que son goût sévère ne sanctionnerait pas; cependant il ne devrait pas oublier qu'un silence [illegible] une fâcheuse erreur et qu'il se doit à la [illegible] qu'il a reçue du Ciel.

— C'est au moins ce que [illegible] le point de terme, et [illegible] —

Un des brillants concerts de cette saison musicale est sans contredit celui donné dimanche dernier, à la salle *Diligentiâ*, par Mme Sagel, assistée des premiers artistes et de l'orchestre du Théâtre-français. L'affluence était considérable, et l'exécution a répondu à l'attente du public. Il savait bien que les chanteurs qu'il applaudit si souvent justifieraient de nouveau son empressement à venir les entendre. Lorezzo a maintenu sa réputation d'excellent chanteur, plein de goût et de méthode, surtout dans le grand duo de *Belisaire*, où il a été parfaitement secondé par Mlle Planterre. Cette cantatrice a obtenu un succès d'enthousiasme dans les Variations de Rode que dans son entraînement le public lui a fait répéter. Léon-Fleury dont le voix est si pure et si flexible, a chanté de charmantes romances avec ce goût parfait qu'on lui connaît. Les solos d'instrument étaient confiés à des mains savantes et exercées. Le *Chant d'Haydn* et le 2e *Concerto* de Dubreuil entendu font bien interprétés par le violon, si moelleux et si expressif de M. de Bas, et l'on n'a pu refuser ses chaleureux applaudissements à l'habile archet du violoncelliste Grèze qui a fait de fort belles choses; seulement on a regretté qu'il n'eût pas ce soir-là un meilleur instrument entre les mains. La bénéficiaire, paraissant pour la première fois en public, n'a pu se défendre d'une vive émotion; et nous n'aurons pas le courage de lui faire un reproche de ses hésitations dans l'exécution des deux romances qu'elle a chantées. Les brillants succès obtenus par les artistes qui donnaient tant de charme à cette soirée musicale, la justifient complétement de sa timidité.

Les concerts de M. Stumpff dans la salle *Frascati* à Amsterdam sont dignes de plus en plus de la vogue qui leur est acquise. Le 3me concert avait réuni une affluence considérable;

c'est qu'aussi, comme toujours, le programme promettait au public de nouvelles jouissances : — des ouvertures des meilleurs maîtres jouées avec un ensemble parfait par un excellent orchestre ; — de brillantes variations pour le piano exécutées par la jeune Schönecker, enfant de 8 à 9 ans, avec un talent qui tient vraiment du prodige. C'est prestigieux que de voir d'aussi petits doigts courir sur les touches de l'instrument avec l'agilité, la précision et l'expression que déploierait un maître. Cette jeune élève fait le plus grand honneur à M. Stumpff. — Ensuite le beau talent de M. Kleine sur la clarinette, talent qui lui vaut, chaque fois qu'il se fait entendre, les honneurs du rappel; — et puis, enfin, comme un nouveau stimulant à la curiosité du public, Mme De Vries van Os se faisant entendre dans trois morceaux de chant. Le succès qu'a obtenu cette jeune cantatrice a été bien franc et bien légitime. On lui a fait répéter la cavatine de *Robert*, et chacun s'est plu à rendre hommage à un talent que l'étude doit perfectionner et qui semble appelé à un bel avenir.

LE VÉRITABLE MONTE-CHRISTO. (1)

II.

En ce moment, la femme d'Antoine Allut rentra; sa figure bouleversée portait les traces d'un chagrin récent et violent; elle traversa la chambre avec rapidité, et, venant se poster devant son mari, encore tout ébahi des discours de l'abbé italien :

— Mon homme (style du pays), tu peux bien te cacher, et moi ne plus me montrer dans la ville : ton frère et ma sœur vont nous écraser de leur fortune insolente ; apprends que tout à l'heure [illegible] gence vingt mille francs qui leur [illegible]

— Vingt mille francs ! répéta le Nîmois consterné ; et d'où ?

— C'est une histoire. Ton frère, il y a un an, sauva de la noyade un Danois qui venait voir à Avignon le comte de Rantzau (2). Cet étranger, après l'avoir remercié, partit, et maintenant cette somme prodigieuse arrive toute en beaux louis d'or de quarante francs ! Vont-ils faire les fiers ! vont-ils nous écraser, ton *cadet*, ma *cadette* ! Oh ! certainement, j'en mourrai de douleur !

— Et surtout, madame, au moment où monsieur votre mari refuse un legs de cinquante mille francs au moins que lui laisse un ami mourant, ajouta l'abbé.

— Comment ! il refuse cinquante mille francs ! s'écria cette femme, le poing fermé, et menaçant son mari du regard autant que du geste.

— C'est au moins ce que je puis croire, reprit tranquillement l'abbé. Et il recommença le récit qu'il avait déjà fait, et il renforça la péroraison en montrant la bague, qui, néanmoins, ne quitta pas son doigt. Certes, il aurait fallu un autre caractère au faible Antoine Allut pour se défendre contre le terrible assaut qui lui fut livré ; jaloux d'ailleurs comme le sont les petites gens, la prospérité de son frère lui semblait un outrage à sa pauvreté. Sa femme, sur-le-champ, courut chez un joaillier voisin ; celui-ci vint, et, ayant examiné le solitaire, déclara qu'il s'en chargerait au prix de soixante-trois mille sept cent quarante-neuf francs onze centimes, pourvu que les Allut voulussent prendre en déduction de la somme un mas charmant (ferme ornée) rapportant deux mille neuf cent *nonante* francs, et que, vu l'affaire, il céderait pour cinquante-cinq mille francs.

C'était merveilleux, car dans aucun pays on ne compte le revenu de la terre qu'à trois et demi, quelquefois à quatre, jamais au-delà, quelquefois au-dessous. Il fallait, pour qu'un marché pareil fût proposé, que le joaillier y trouvât un autre bénéfice. Les époux Allut paraissaient fous de joie, mais la femme surtout ne se contenait pas ; elle se livrait à mille extravagances, et voulut même embrasser l'abbé, qui s'y prêta pour en finir plus tôt. Séance tenante, Antoine Allut avoua qu'il connaissait et livra les noms qu'on lui demandait ; il ne le fit pas cependant sans un secret mouvement de terreur ; mais sa femme était là qui l'encourageait, et l'abbé écrivit les noms de Gervais Chanbard, de Guilhem Solari, et enfin celui de Mathieu Loupian.

La bague fut remise. Suivant la convention, elle devint la propriété du joaillier, qui solda de suite l'appoint, et quatre mois après, au désespoir éternel des Allut, le diamant fut revendu à un négociant turc cent deux mille francs. Cette différence causa un meurtre, celui du joaillier, et la ruine totale des avides Allut, qui durent fuir et sont restés malheureux, en Grèce où ils se réfugièrent.

Une dame se présente au café Loupian et demande le propriétaire; elle lui confie que sa famille était redevable de services éminents à un pauvre homme ruiné par les événements de [illegible], mais si désintéressé qu'il ne voulait recevoir aucune récompense ; il souhaitait seulement entrer, comme garçon limonadier, dans un établissement où il serait traité avec égards. Il n'était plus jeune; il paraissait avoir cinquante ans; or, pour déterminer M. Loupian à le prendre, on donnerait au maître cent francs par mois, à l'insu du garçon.

Loupian accepte. Un homme se présente, assez laid et mal vêtu. La dame du lieu, Mme Loupian, l'examine attentivement, croit retrouver dans ses traits une figure de connaissance, mais, perdue au milieu de ses souvenirs, n'y saisit rien qui la satisfasse, et oublie cette circonstance. Les deux Nîmois venaient exactement à ce café. Un jour, l'un d'eux ne paraît pas. On plaisante sur son absence. Le lendemain se passe sans qu'il paraisse davantage. Que fait-il ? Guilhem Solari promet de savoir le motif de son absence ; il retourne au café vers neuf heures du soir, et, tout consterné, raconte que, sur le pont des Arts, la veille, à cinq heures du matin, le corps de l'infortuné Chaubard a été trouvé percé d'un coup de poignard. L'arme est restée dans la blessure, et sur le manche on a lu ces mots formés au moyen de lettres imprimées : NUMÉRO UN.

Les conjectures ne manquèrent pas, [illegible] celles que l'on fit ! La police remua ciel et terre, mais le coupable [illegible] les investigations. Quelque temps après, un superbe chien de [illegible] tenant au chef du café, fut empoisonné, et un jeune garçon déclara avoir vu un *client* jeter des biscuits à la pauvre bête. Ce jeune homme donna le signalement du *client*. On reconnut un ennemi de Loupian qui, pour se moquer, venait dans le café où Loupian était en quelque sorte à ses ordres. Un procès fut intenté au malfaisant *client* ; mais il prouva son innocence en faisant constater un *alibi*. Il était courrier-suppléant des malles-postes, et, le jour du délit, il arrivait à Strasbourg. Deux semaines après, le perroquet favori de Mme Loupian subit le sort du chien de chasse et fut empoisonné avec des amandes amères et du persil. On recommença [illegible]

[illegible] Loupian, d'un premier mariage, avait une fille âgée de seize ans. Elle était belle comme un ange. Un merveilleux la vit, en devint fou, dépensa des sommes extravagantes pour gagner à ses intérêts les garçons du café et la *bonne* de la demoiselle, et s'étant ménagé ainsi de nombreuses entrevues avec l'intéressante personne, la séduisit en se donnant pour marquis et millionnaire. La demoiselle ne s'aperçut de son imprudence que lorsqu'elle ne pouvait plus en cacher les suites. Alors, elle avoua à ses parents sa faiblesse ; irréparable désespoir. La famille [illegible] *sieur*. Il vante sa fortune, consent au mariage, montre des actes de famille, des titres de propriété. La joie renaît chez les Loupian. Bref, le mariage se fait, et l'époux, qui veut des noces splendides, a commandé, pour le soir, un repas de cent cinquante couverts au *Cadran Bleu*.

A l'heure indiquée, les convives arrivent, mais le marquis ne se trouve point. Une lettre cependant arrive. Elle annonce que, mandé par le roi, le marquis s'est rendu au château [illegible] dîné sans l'attendre [illegible]. On dîne donc, mais sans l'*aimable* [illegible] qu'on félicite sur la position glorieuse du mari. Deux [illegible] péchés. Au dessert, un garçon met une lettre sur l'assiette de chaque convive. On apprend que le mari est un galérien libéré, et qu'il a pris la fuite.

La consternation des Loupian est affreuse, et cependant ils ne voient pas clair dans ce malheur. Quatre jours après, un dimanche, pendant que toute la famille est à se distraire à la campagne, le feu est mis à neuf endroits différents dans l'appartement situé au-dessus du café. [illegible] accourent ; sous prétexte de secours, ils [illegible], dévastent ; la flamme gagne la maison [illegible]. Le propriétaire exerce un recours contre Loupian [illegible] complètement ruiné. Il ne reste plus à ces malheureux époux qu'un peu de bien du côté de la femme. Toutes leurs valeurs, d'argent comptant, d'effets publics et de mobilier, ont été détruites ou volées dans le désastre qui les a atteints.

Les Loupian, en conséquence, sont abandonnés de leurs amis : un seul leur demeure fidèle, le vieux garçon Prosper. Celui-là ne veut pas les quitter ; il les suivra sans gages, se contentant de partager le pain de ses maîtres. On l'admire, on le prône, et un nouveau, mais très-modeste café est établi rue Saint-Antoine. Là, vient encore Solari, qui, un soir, en rentrant chez lui, est pris de douleurs atroces. On appelle un médecin. Celui-ci déclare Solari empoisonné, et, malgré tous les secours, l'infortuné meurt dans les plus terribles convulsions. Douze heures après, lorsque, selon l'usage, la bière fut exposée sous la porte d'entrée de la maison où logeait Solari, on trouva sur le drap noir qui recouvrait le cercueil, un papier où ces deux mots sinistres étaient inscrits, au moyen de caractères imprimés : NUMÉRO DEUX.

(La suite prochainement.)

1) Voir notre numéro du 8 février.

2) Ce comte de Rantzau Aschberg, si connu dans ces derniers temps à Paris par la comédie de *Bertrand et Raton*, est le seigneur danois qui, renversant le pouvoir de la reine Mathilde et de son amant, le médecin Struensée, rendit, en 1772, la régence de l'imbécile Christian VII à sa famille. Mais n'ayant point été récompensé comme il l'espérait par cette dernière princesse, il quitta le Danemarck et vint habiter Avignon. Il y demeura plus de vingt ans, et y maria son domestique favori, [illegible], qui l'aida de son [illegible] dans la maison éclata la conspiration dont le comte Rantzau Aschberg était l'âme.

LA HAYE, CHEZ LÉOPOLD LOEBENBERG.